

INTERVIEW

**Vincent
Jeanbrun**

Ministre de la Ville
et du Logement

**Crise du logement :
les quatre chocs
pour reconstruire
l'offre et réconcilier
les Français avec la
propriété**



DOSSIERS

Logement

Transport & mobilité

Tabac, vapotage, substituts...

MOUVEMENTS

Nominations

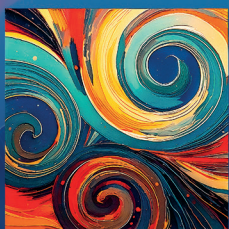
Missions

Élections

PALAIS DU GRAND LARGE & QUAI ST-MALO

9 & 10 SEPTEMBRE 2026

UNE VIE MEILLEURE



FEB2026

Forum Économique Breton



Éditeur

François-Xavier d'Aillières

fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay

ihay@trombinoscope.com

Sylvain Ragot

sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital

ah.trombinoscope@gmail.com

Maïlys Khider

mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle

Delphine Léguillon

dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II

et Revue : 890 euros H.T.

Tél. 03 27 56 38 57

trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros

922 389 929 RCS Nanterre

TROMBIMEDIA

Le Trombinoscope

5 rue d'Amboise

75002 Paris

Dépôt légal à parution

ISSN 2266 5587

Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Messages à Toulouse certifié ISO 14001

Édito

Logement : l'urgence de reconstruire

Vingt ans après la loi portant engagement national pour le logement, le sujet s'impose plus que jamais au cœur du débat public. Car derrière la crise du logement, ce sont bien les grandes fractures françaises qui apparaissent : pouvoir d'achat, emploi, mobilité, transition écologique, attractivité des territoires et cohésion sociale.

Jamais la France n'a compté autant de logements. Pourtant, jamais autant de Français n'ont eu le sentiment que se loger devenait plus difficile. Les jeunes peinent à quitter le domicile familial, les classes moyennes voient s'éloigner le rêve de la propriété, les entreprises rencontrent des difficultés à recruter faute de logements accessibles, tandis que les demandes de logement social atteignent des niveaux records.

La crise actuelle est d'autant plus complexe qu'elle résulte de plusieurs phénomènes qui se superposent : ralentissement de la construction, hausse du coût du crédit, tensions foncières, impératif de rénovation énergétique et profondes évolutions démographiques. Dès lors, aucune solution unique ne saurait répondre à un défi aussi vaste.

Faut-il construire davantage ? Relancer l'investissement locatif ? Faciliter l'accession à la propriété ? Renforcer la régulation des marchés les plus tendus ? Donner davantage de responsabilités aux collectivités locales ? Accélérer la rénovation du parc existant ? Les contributions réunies dans ce numéro illustrent la diversité des réponses proposées, mais aussi l'ampleur des attentes.

Au-delà des divergences, un constat rassemble l'ensemble des acteurs : le logement ne peut plus être considéré comme une politique publique parmi d'autres. Il conditionne l'accès à l'emploi, la réussite des parcours de vie, l'équilibre des territoires et la capacité de notre pays à préparer son avenir.

Le logement est devenu un enjeu stratégique. Il est aussi un révélateur. Car lorsqu'une société peine à loger dignement sa jeunesse, ses familles ou ses travailleurs, c'est une part de sa promesse collective qui se fragilise.



À l'heure où de nouvelles orientations sont proposées pour relancer le secteur, une certitude demeure : derrière les dispositifs, les normes et les financements, la question du logement renvoie à une ambition plus large. Celle de permettre à chacun de trouver sa place, de se projeter et de construire son avenir. En somme, celle de préserver l'une des conditions essentielles de la cohésion nationale. ●

François-Xavier d'Aillières
Éditeur du Trombinoscope

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires

Vient
de
PARAÎTRE



Pour savoir QUI EST QUI
et QUI FAIT QUOI
en France en 2026

18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

Je commande Le Trombinoscope 2026 (Parution mai et septembre 2026) :

REV25

- ☐ le lot Tome I « Parlement, Gouvernement & Institutions » + Tome II « Régions, Départements & Communes » au prix de 690 €HT soit 727,95 €TTC
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (8 n° par an) au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (8 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- ☐ Chèque ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- ☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BON DE COMMANDE

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

Sommaire

Juillet 2026

4

Interview

Vincent Jeanbrun

Ministre de la ville et du logement
Crise du logement : les quatre chocs pour reconstruire l'offre et réconcilier les Français avec la propriété



8 Événement

8 Ordre européen du Mérite
9 Interview de Jean-Claude Trichet

11 Logement

14 Pour sortir de la crise du logement, retrouvons les fondamentaux !
Dominique ESTROSI SASSONE
15 Copropriétés : le grand angle mort de la politique du logement.
Amel GACQUERRE
16 Pour une politique du logement plus protectrice. *Iñaki ECHANIZ*
17 Une absence de stratégie claire et durable. *Isabelle LE CALENNEC*
18 Faciliter l'accès à la propriété des Français. *Constance de PÉLICHY*
20 Logement : il faut un choc, pas une rustine. *Philippe GOSSELIN*
21 Vingt ans après la loi ENL, reconstruire une politique du logement à hauteur de ville. *Stéphanie VONEUW*
22 Protéger les locataires : une urgence nationale.
Jean-Baptiste EYRAUD
23 L'exclusion du logement : en finir avec les politiques court-termistes. *Pascale DIETRICH-RAGON & Marie LOISON*

24 Transport & mobilité

26 Connecter l'Occitanie au reste de l'Europe. *Carole DELGA*

27 Transports et mobilités : réussir le défi de la transition.

Vincent THIÉBAULT

28 Petites lignes, grands enjeux : sachons maintenir nos étoiles ferroviaires. *Nicole BONNEFOY*

30 Pour une décarbonation sociale des transports et des mobilités.

Gérard LESEUL

31 Réimpulser la décarbonation des transports. *Jacques FERNIQUE*

32 La rénovation du réseau ferré : le grand chantier de la décennie 2030. *Loïc PRUD'HOMME*

33 Rendre aux transports leurs lettres de démocratie.

Christine ARRIGHI

34 Le navire électrique européen a besoin d'un capitaine politique.

Bernard JULLIEN

35 Tabac, vapotage, substituts

36 Cinquante ans après la loi Veil, le combat contre l'industrie du tabac est loin d'être terminé. *Nicolas THIERRY*

37 Génération sans tabac : la France peut faire comme le Royaume-Uni ! *Michel LAUZZANA*

39 Contrebande de tabac : le fumeux marché de la criminalité organisée. *Nathalie GOULET*

43 Vapotage : pour un cadre renforcé... et efficace. *Vincent DURIEUX*

44 Nous avons éteint la cigarette, pas l'addiction : Pourquoi la lente victoire contre la cigarette masque le vrai défi de l'addiction à la nicotine ? *Stéphane VIRY*

45 Les marchés parallèles de tabac ne sont pas une fatalité, mais résultent des stratégies d'approvisionnement des fabricants.

Yves MARTINET et Erin ROMAN

48 Entre Lois & Décisions

48 Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public : analyse et décryptage.

Hortense de CHABOT-TRAMECOURT & Camille STOCLIN-MILLE

50 Missions, Nominations, Élections

VINCENT JEANBRUN

Ministre de la Ville et du Logement

Crise du logement : les quatre chocs pour reconstruire l'offre et réconcilier les Français

Alors que la crise du logement s'impose progressivement comme l'une des principales préoccupations des Français, Vincent Jeanbrun entend remettre ce sujet au cœur de l'action publique. Pour le ministre de la Ville et du Logement, l'enjeu dépasse largement la seule question immobilière : il touche à la cohésion sociale, à la compétitivité économique, à la transition énergétique et à l'aménagement du territoire. Avec un objectif ambitieux de deux millions de logements d'ici 2030, il défend une stratégie fondée sur quatre leviers : l'investissement, la confiance, la simplification et la transition.

Interview réalisée par Alexandre Farro et François-Xavier d'Aillières

Vous avez fixé un objectif de deux millions de logements d'ici 2030. Comment comptez-vous y parvenir ?

Cet objectif n'est pas celui d'un ministre seul dans son bureau. C'est celui de toute une filière. Dès mon arrivée, j'ai souhaité réunir ce que nous avons appelé l'Équipe de France du logement : les promoteurs, les constructeurs, les aménageurs, les architectes, les urbanistes, les agents immobiliers, les bailleurs sociaux, les élus locaux. Tous partagent le même constat : nous sommes confrontés à une crise profonde de l'offre.

Pendant plusieurs années, le logement est progressivement sorti du débat public. Certains allaient même jusqu'à considérer que nous avions suffisamment construit. J'ai entendu des raisonnements expliquant qu'il existait désormais plus de logements que d'habitants et qu'il n'était donc plus nécessaire de produire davantage.

Cette lecture est profondément erronée.

Elle ignore d'abord les transformations démographiques de notre société. Les familles sont plus petites qu'hier. Les situations monoparentales se multiplient. Le vieillissement de la population modifie profondément les besoins résidentiels. Nous voyons apparaître des configurations familiales qui étaient beaucoup plus rares il y a encore quelques décennies.

Elle ignore également les réalités économiques. Les logements disponibles ne se trouvent pas toujours là où les emplois se créent. Nous pouvons avoir des logements vacants dans certains territoires alors que les zones dynamiques connaissent une pénurie chronique.

Enfin, elle oublie la transformation nécessaire du parc immobilier. Une partie du bâti ancien ne répond plus aux exigences énergétiques et environnementales actuelles. Dans certains cas, construire neuf est plus pertinent que tenter de réhabiliter l'existant. La vérité est simple : la France manque de logements là où les Français souhaitent vivre, travailler et construire leur avenir.

Comment en est-on arrivé là ?

Nous avons progressivement détourné l'épargne du logement. À un moment, il est devenu plus attractif financièrement de placer son argent ailleurs que dans la pierre. Mais on ne dort pas dans un placement financier. On ne fonde pas une famille dans un portefeuille d'actions.

Lorsque l'investissement immobilier ralentit, toute la mécanique se grippe.

Les étudiants renoncent à certaines études faute de pouvoir se loger. Les jeunes actifs refusent des opportunités professionnelles. Les entreprises peinent à recruter. Les fonctionnaires hésitent à accepter certaines mutations. Les familles reportent parfois un projet d'enfant parce qu'elles n'ont pas la possibilité d'accéder à un logement plus grand.

En dix ans, les Français ont perdu près de vingt-cinq mètres carrés de pouvoir d'achat immobilier. Ce chiffre résume à lui seul l'ampleur du problème.

Le logement est devenu un facteur de blocage économique et social.

C'est pourquoi nous avons engagé un choc d'investissement.

Le nouveau dispositif fiscal que nous avons créé vise à réorienter l'épargne vers la production de logements. Il offre davantage de souplesse que les dispositifs précédents et permet notamment d'agir aussi bien sur les revenus fonciers que sur le revenu global. L'objectif est clair : remettre le logement au cœur des choix d'investissement des Français.

Certains y voient un avantage réservé aux ménages les plus aisés. Je crois qu'il faut sortir des caricatures.

La question n'est pas de savoir qui bénéficie du dispositif. La question est de savoir comment mobiliser l'épargne disponible pour produire les logements dont le pays a besoin.

Lorsque quelqu'un investit dans un logement qui sera mis en location, il contribue à loger une famille. Il participe à l'effort collectif.

Par ailleurs, nous agissons également pour l'accession à la propriété des ménages plus modestes à travers d'autres outils, notamment le

prêt à taux zéro.

Nous avons besoin de tous les leviers.

La crise est telle qu'aucune solution unique ne suffira.

Vous évoquez souvent un choc de confiance. Pourquoi est-il si important ?

Parce qu'une partie des propriétaires a progressivement perdu confiance.

J'ai parfois le sentiment qu'ils ont été présentés comme un problème alors qu'ils constituent une part essentielle de la solution. Un quart des familles françaises sont logées par des bailleurs privés. C'est davantage que l'ensemble du parc social. Pourtant, lorsque l'on parle de propriétaires, certains imaginent immédiatement de grands investisseurs ou des rentiers.

La réalité est toute autre.

« Je reste convaincu que la France des propriétaires a un avenir »

La moyenne est de 1,1 logement mis en location par propriétaire.

Nous parlons souvent de Français qui ont travaillé toute leur vie, acheté un premier appartement ou une première maison, puis conservé ce bien lorsqu'ils ont déménagé. Nous parlons de personnes qui ont épargné, pris des risques et investi dans la durée. Ces propriétaires ont besoin de visibilité.

Lorsqu'ils voient se multiplier les affaires de squats, les procédures interminables ou les situations d'impayés qui durent des mois, parfois des années, ils hésitent naturellement à investir davantage. Nous devons entendre cette inquiétude.

Comment restaurer cette confiance ?

En apportant des garanties concrètes.

Le travail engagé contre les squats doit se poursuivre. Nous avons déjà renforcé les outils existants mais nous continuons à corriger certaines situations qui échappaient encore au cadre juridique.

Nous travaillons également à mieux protéger les propriétaires confrontés aux abus tout en maintenant une protection forte pour les locataires.

Je tiens à être très clair : il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres. Nous devons mieux lutter contre le logement indigne. Nous devons mieux protéger les locataires fragiles. Mais nous devons aussi protéger les propriétaires de bonne foi qui mettent leur bien à disposition du marché locatif.

L'équilibre est indispensable.

Certains affirment que la propriété freine la mobilité professionnelle.

Je crois que c'est exactement l'inverse.

Ce qui freine la mobilité, ce n'est pas la propriété. C'est l'absence de logements disponibles.

Quand un salarié refuse un poste parce qu'il ne trouve pas de logement à proximité, le problème n'est pas son statut de propriétaire ou de locataire. Le problème est la pénurie.

Dans un marché fluide, chacun peut adapter son parcours résidentiel à son parcours professionnel.

« Il faut reconstruire un pacte de confiance avec les propriétaires »

Notre objectif est précisément de recréer cette fluidité.

Je reste convaincu que la France des propriétaires a un avenir. La propriété demeure un facteur d'autonomie, de stabilité et de transmission.



Le troisième levier est celui de la simplification.

C'est probablement l'un des sujets les plus décisifs.

Aujourd'hui, il faut entre huit et dix ans pour mener à bien un projet immobilier.

Lorsqu'on regarde ce chiffre, une question s'impose immédiatement : comment avons-nous pu accepter une telle situation ?

La construction elle-même représente souvent moins de trois ans. Tout le reste correspond à des procédures administratives, des modifications réglementaires, des recours, des délais d'instruction.

Nous sommes arrivés à un point où il faut parfois plus de temps pour obtenir les autorisations que pour construire réellement les logements.

Cette situation n'est plus soutenable.

En tant qu'ancien maire, je l'ai vécue directement. J'ai vu des projets structurants bloqués pendant des années. J'ai connu des opérations paralysées par treize recours en onze ans.

Nous devons retrouver une capacité d'action.

« Aujourd'hui, il faut entre huit et dix ans pour mener à bien un projet immobilier »

Que proposez-vous ?

Je m'inspire d'un constat simple.

Lorsque la France considère qu'un projet relève de l'intérêt national, elle sait aller vite.

Nous l'avons démontré avec les Jeux olympiques. Nous l'avons démontré avec la reconstruction de Notre-Dame.

Nous avons su préserver les exigences de sécurité, de qualité et d'accessibilité tout en réduisant considérablement les délais.

Pourquoi serions-nous capables de le faire pour une compétition sportive ou pour un monument, mais pas pour loger les Français ?

C'est tout le sens de ce que j'appelle parfois les Jeux olympiques du logement.

Nous proposons notamment la création d'Opérations d'Intérêt Local permettant aux maires de définir plus rapidement des projets adaptés aux besoins de leur territoire et d'accélérer considérablement l'adaptation des règles d'urbanisme.

Je crois profondément au couple maire-préfet.

Le maire connaît son territoire. Le préfet garantit l'intérêt général.

Lorsque les deux travaillent ensemble, nous pouvons accélérer considérablement les projets.



Les collectivités locales auront donc un rôle central ?

Évidemment, on ne relancera pas le logement depuis Paris.

Les maires doivent retrouver des marges de manœuvre. Ils doivent pouvoir adapter plus rapidement les documents d'urbanisme. Ils doivent disposer d'outils leur permettant de construire de la mixité sociale et de répondre aux besoins de leur population.

Je souhaite également leur redonner davantage de pouvoir dans la politique de peuplement et dans la gestion de l'équilibre des quartiers. Plus les élus locaux sont associés aux décisions, plus ils peuvent embarquer leur population dans les projets de construction.

Nous avons besoin de leur confiance et de leur engagement.

Comment concilier l'urgence de construire et les exigences environnementales ?

Je refuse l'idée selon laquelle il faudrait choisir entre les deux.

La France doit continuer à avancer sur la rénovation énergétique de son parc immobilier. C'est une nécessité écologique mais aussi économique et énergétique.

Réduire notre dépendance aux énergies fossiles est un enjeu majeur de souveraineté.

Mais nous devons rester pragmatiques.

Je pense notamment aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux mais se heurtent à des obstacles administratifs ou financiers.

Les copropriétés constituent un exemple très concret.

Aujourd'hui, certains propriétaires souhaitent rénover mais n'obtiennent pas les majorités nécessaires lors des assemblées générales. D'autres n'ont tout simplement pas accès au financement. C'est particulièrement vrai pour des propriétaires âgés qui souhaitent rénover mais qui rencontrent

des difficultés pour obtenir un crédit.

Nous voulons simplifier les règles de décision et développer de nouveaux mécanismes de financement.

L'une des pistes consiste à permettre aux copropriétés d'emprunter directement afin que le financement soit attaché au bien plutôt qu'à la situation individuelle des copropriétaires.

C'est une transformation importante qui pourrait débloquent de nombreux projets.

Le débat autour du DPE et des passoires thermiques a été particulièrement vif.

Parce qu'il faut trouver le bon équilibre.

Nous devons sortir progressivement les logements les plus énergivores du parc, mais nous devons aussi regarder les réalités du terrain.

Quand un propriétaire veut faire les travaux mais qu'il est bloqué par sa copropriété ou par des difficultés de financement, la solution n'est pas de le sanctionner davantage. La solution est de l'aider à agir.

Notre objectif reste la rénovation

du parc immobilier français. Mais nous voulons y parvenir avec pragmatisme, sans provoquer de sortie brutale de logements du marché locatif.

Le débat autour du ZAN illustre également cette tension.

Je défends la sobriété foncière.

Préserver les terres agricoles et les espaces naturels est une nécessité.

Mais nous devons introduire davantage de pragmatisme.

Les territoires ne vivent pas tous la même réalité. Certains ont besoin de construire davantage parce qu'ils accueillent des emplois, des entreprises ou de nouvelles populations.

L'objectif doit rester la sobriété foncière, mais avec des outils suffisamment souples pour tenir compte des réalités locales et permettre aux territoires dynamiques de continuer à se développer.

Vous évoquez également l'innovation.

Elle sera déterminante.

La révolution technologique est déjà à l'œuvre dans le secteur du bâtiment.

La numérisation des chantiers, la modélisation 3D, la robotisation, le recyclage des matériaux ou encore les nouvelles méthodes de construction permettent de produire plus vite, avec moins de ressources et davantage de qualité. Nous observons déjà des expériences extrêmement prometteuses.

Certaines opérations sont capables de construire en beaucoup moins de temps qu'auparavant grâce à ces nouvelles technologies.

Ces innovations constituent également un enjeu industriel.

Nous devons développer nos filières françaises, mieux valoriser nos ressources, renforcer notre économie circulaire et réduire notre dépendance à certains

matériaux importés.

La souveraineté passe aussi par notre capacité à produire, transformer et construire davantage en France.

Le logement est-il devenu un enjeu de souveraineté nationale ?

J'en suis convaincu.

Le logement est aujourd'hui au croisement de tous les grands défis français.

Il touche à l'emploi parce qu'une entreprise ne peut pas recruter si ses salariés ne peuvent pas se loger.

Il touche à l'industrie parce que la réindustrialisation suppose la capacité d'accueillir de nouvelles populations.

Il touche à la transition énergétique parce que le bâtiment représente une part essentielle de notre consommation d'énergie.

Il touche à la cohésion nationale parce qu'il conditionne le quotidien des Français.

Chaque semaine, des industriels me disent qu'ils sont prêts à investir davantage, à créer davantage

d'emplois, mais qu'ils ont besoin de logements pour accueillir leurs salariés. Nous le constatons également avec les grands projets industriels qui s'implantent sur notre territoire.

Lorsqu'un sujet influence à ce point l'économie, l'aménagement du territoire, la démographie, l'environnement et le pouvoir d'achat, il devient nécessairement un sujet de souveraineté.

C'est pourquoi je suis convaincu que le logement sera l'un des grands débats des prochaines années.

Le logement n'est plus simplement une politique publique parmi d'autres. Il est devenu une condition du redressement économique, de l'attractivité des territoires et de la cohésion du pays.

Entre minuit et une heure du matin, 100 % des Français ont besoin d'un logement. C'est sans doute la meilleure preuve que le logement n'est pas un sujet parmi d'autres : il est l'un des fondements de notre cohésion nationale et de notre capacité à préparer l'avenir. ●

« L'objectif doit rester la sobriété foncière, mais avec des outils suffisamment souples »



L'ordre européen du Mérite : des femmes et des hommes ayant préféré « la solidarité à la division »

Le 19 mai 2026, le Parlement européen a accueilli à Strasbourg la première cérémonie de remise de l'ordre européen du Mérite. Créée il y a un an, à l'approche du 75^e anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, cette distinction, la première de ce type décernée par une institution de l'Union européenne, a pour ambition d'honorer des personnalités ayant contribué de manière significative à la construction européenne, à la promotion et à la défense des valeurs qui la sous-tendent.

Dans l'hémicycle du Parlement européen, treize des vingt premiers lauréats ont reçu leur distinction des mains de Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, en présence de Marilena Raouna, Vice-ministre chypriote des Affaires européennes, au titre de la présidence en exercice du Conseil de l'Union européenne et d'Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne. La cérémonie s'est tenue en présence également des membres du comité de sélection de l'ordre, parmi lesquels Michel Barnier.

En ouvrant la cérémonie, Madame Metsola a rappelé que l'Europe n'est jamais acquise. Elle s'est construite, a-t-elle souligné, « traité après traité, crise après crise », grâce à des femmes et des hommes ayant préféré « la solidarité à la division » et « la coopération à l'intérêt personnel ».

La présence à Strasbourg d'Angela Merkel, ancienne Chancelière fédérale d'Allemagne, et de Lech Wałęsa, ancien dirigeant de Solidarność et ancien Président de la République de Pologne, tous deux nommés membres d'honneur de l'ordre, a inscrit cette

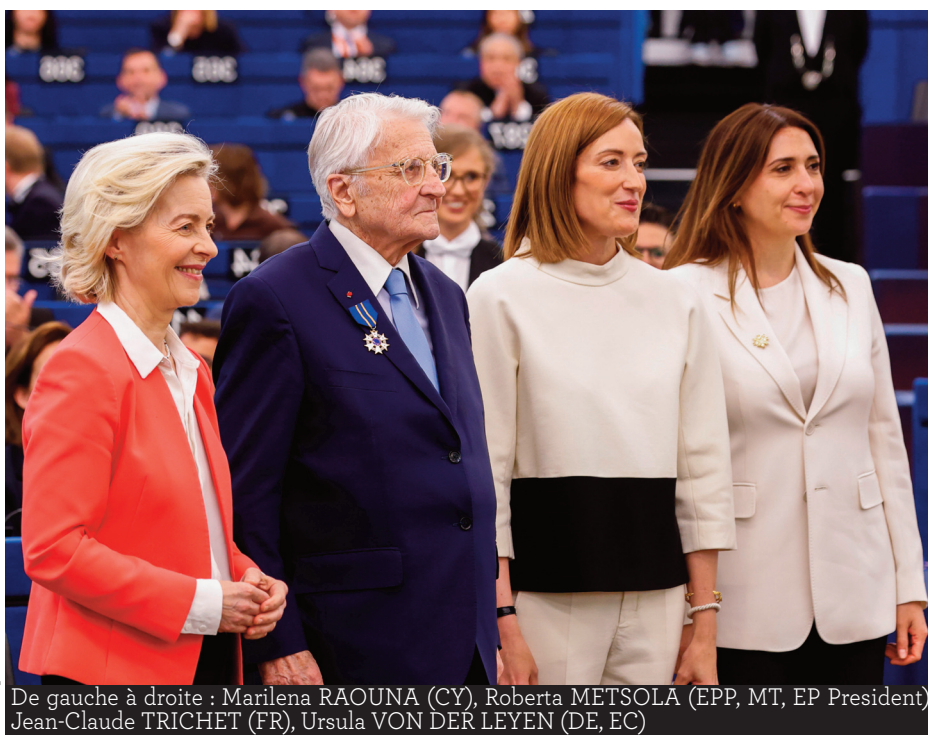
première édition dans la mémoire d'une Europe qui a su se réunifier et renouer avec la liberté et la démocratie. En même temps, plusieurs récipiendaires se projetant vers l'avenir ont appelé à une Europe constitutive d'une fédération.

L'un d'entre eux a été Jean-Claude Trichet (lire l'interview ci-contre), nommé membre honorable de l'ordre en qualité d'ancien Président de la Banque centrale européenne (2003-2011). Ont aussi été nommés Valdas Adamkus, ancien Président de la Lituanie ; Jerzy Buzek, ancien Premier ministre polonais et ancien président du Parlement européen ; le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du Saint-Siège ; Aníbal Cavaco Silva, ancien Président et ancien Premier ministre du Portugal ; Sauli Niinistö, ancien Président de la Finlande et ancien Président du Parlement finlandais ; Maia Sandu, Présidente de la République de Moldavie ; Wolfgang Schüssel, ancien chancelier fédéral autrichien ; Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande ; ainsi que Javier Solana, ancien Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune.

La diversité des profils distingués souligne l'ambition de ce nouvel ordre de reconnaître non seulement des responsables politiques ou institutionnels mais plus largement des Européens qui se sont engagés dans les domaines du droit, de la science, de l'action humanitaire, de la culture ou encore du sport. Ainsi, ont été nommés membres de l'ordre Andrés, chef cuisinier et fondateur de l'ONG World Central Kitchen ; Giannis Antetokounmpo, joueur de basket-ball ; Marc Gjidara, avocat et chercheur ; Sandra Lejniece, médecin, scientifique et responsable académique ; Oleksandra Matviychuk, avocate spécialiste des droits humains ; Viviane Reding, ancienne Vice-présidente de la Commission européenne ; ainsi que les membres du groupe U2, Bono, The Edge, Adam Clayton et Larry Mullen Jr.

Le Président ukrainien Volodymyr Zelensky a, pour sa part, été admis dans l'ordre en qualité de membre distingué.

Dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, les tensions géopolitiques, les interrogations sur la souveraineté européenne et la fragilisation des démocraties, la création de l'ordre européen du Mérite revêt une portée politique manifeste. Elle affirme que l'Union européenne et, en son sein, le Parlement européen entendent reconnaître celles et ceux qui défendent la continuité de la construction européenne fondée sur la paix, la dignité humaine, les libertés, l'État de droit et la solidarité entre les peuples.



© European Union 2026 - Source : EP

De gauche à droite : Marilena RAOUNA (CY), Roberta METSOLA (EPP, MT, EP President), Jean-Claude TRICHET (FR), Ursula VON DER LEYEN (DE, EC)

JEAN-CLAUDE TRICHET

Ancien président de la Banque centrale européenne

L'Europe ne pourra peser face aux États-Unis et à la Chine qu'en achevant sa construction

Interview réalisée par François-Xavier d'Aillères

© European Union 2026 - Source: EP



Vous venez d'être distingué par l'Ordre européen du Mérite, au terme d'un parcours rare au service de l'Europe. À la tête de la BCE, vous avez traversé la crise de 2008, défendu la stabilité de la zone euro et affirmé l'indépendance de l'institution. De toutes ces décisions, laquelle considérez-vous comme la plus déterminante — et y en a-t-il une que, avec le recul, vous prendriez autrement ?

J'ai été très sensible en effet d'avoir été choisi pour être dans la première promotion de l'Ordre européen du Mérite nouvellement institué. À la tête de la Banque

centrale européenne (BCE) pendant 8 ans, mes quatre premières années, à partir de fin 2003, ont été presque entièrement consacrées à établir, assurer et renforcer la crédibilité de l'euro et de la BCE qui venaient d'être créés. À partir des années 1987-1988, de la crise des subprimes et de la banqueroute de Lehman Brothers, la BCE a dû faire face à la crise internationale la plus grave depuis la Seconde guerre mondiale.

À mes yeux, il n'y a pas une décision, mais trois ensembles de décisions déterminantes. D'abord, le 9 avril 2007, l'octroi extraordinaire de liquidités, sans limite, au marché monétaire de la zone euro. La BCE a prêté la somme énorme de 95 milliards d'euros à très court terme. C'était une « première » qui nous a permis d'éviter l'effondrement de notre système monétaire. Ensuite, après la banqueroute de Lehman Brothers, nous avons baissé les taux, allongé la durée de l'allocation des liquidités et généralisé l'octroi de liquidités sans limite. Enfin, en 2010 et 2011, nous avons décidé l'achat, très critiqué à l'époque, d'obligations d'État sur les marchés secondaires de dette des cinq pays membres de la zone euro attaqués par la spéculation (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, Italie).

Au total, nous avons traversé cette crise, de 2007 à 2011, non seulement sans déplorer la sortie de la zone euro de l'un des cinq pays attaqués, mais en accueillant cinq nouveaux pays en pleine crise mondiale (la Slovaquie en 2007, Malte et Chypre en 2008, la Slovaquie en 2009 et l'Estonie en 2011) et, enfin, en préservant totalement la stabilité des prix dans ces circonstances si difficiles.

Dans un monde traversé par les conflits armés et une recomposition profonde des marchés énergétiques, comment analysez-vous la transmission de ces chocs extérieurs à l'économie européenne ? Et surtout : face à une inflation d'origine géopolitique, par nature hors de portée des banques centrales, la politique monétaire reste-t-elle un rempart efficace — ou doit-elle admettre qu'elle a changé de rôle ?

L'économie mondiale est traversée par des chocs violents, depuis le premier choc pétrolier de 1973, auquel a succédé la crise de la dette de l'Amérique latine en 1982, puis celle de l'ensemble des pays en développement qui a déferlé dans les années 1980 et 1990. Le monde est en transformation structurelle profonde et permanente. La période présente est marquée par trois facteurs nouveaux : en premier lieu, en 2008, pour la première fois, les pays avancés eux-mêmes sont à l'origine de la crise financière ; en second lieu, nous assistons sur tous les continents à une déstabilisation géostratégique inédite depuis la seconde guerre mondiale ; en troisième lieu, nous expérimentons des progrès technologiques sans précédent qui, en ce moment, culminent avec l'intelligence artificielle. Dans cet environnement, le rôle des Banques centrales est d'être de solides ancrs de stabilité. Lorsque les chocs inflationnistes sont d'origine politique, les Banques centrales ne peuvent évidemment pas influencer elles-mêmes les prix ! Mais elles doivent veiller à contrer les effets secondaires de ces hausses de prix, de sorte que les anticipations d'inflation restent ancrées, en ligne avec la définition de la stabilité des prix à moyen terme, c'est-à-dire autour de 2%. C'est ce que les Banques centrales ont fait résolument lorsque l'inflation est apparue à nouveau au moment de la reprise « post COVID » en 2021 et de l'invasion de l'Ukraine en 2022.

Alors que l'Union négocie son cadre financier 2028-2034 dans une compétition accrue avec les États-Unis et la Chine, quelles devraient être ses priorités d'investissement — transition, défense, innovation ? Et faut-il, pour les financer, franchir le pas d'une capacité d'emprunt commune à grande échelle, ou est-ce une ligne que l'Europe ne pourra pas tenir ?

Je mettrai sur le même pied d'égalité la défense, l'investissement dans les technologies les plus avancées et la transition énergétique. D'une manière générale, sur le plan des réformes, je recommanderais l'application résolue et rapide des excellentes recommandations du rapport Draghi et du rapport Letta de manière à continuer de progresser dans la voie du marché unique.

J'avais approuvé la décision de s'engager dans le « Next Generation EU » au moment du COVID. À partir du moment où les pays concernés gèrent leurs finances publiques de manière sage, je suis en faveur de l'utilisation de cette capacité d'emprunt commune qui nous rapproche progressivement de la vraie fédération que j'appelle de mes vœux.

L'Union semble avoir atteint les limites de son architecture : règle de l'unanimité, élargissement, montée des souverainismes. Estimez-vous qu'un saut fédéral — gouvernement économique, Parlement renforcé — est désormais inévitable, ou la réforme pragmatique des traités relève-t-elle, à vos yeux, de l'illusion ou du courage ?

Mes propres observations lorsque j'étais Président de la BCE m'ont conduit à proposer des réformes institutionnelles audacieuses. Par exemple, la création d'un ministre des Finances de la zone euro qui aurait pu se consacrer à plein temps à l'application du pacte de Stabilité et de Croissance, à la stabilité budgétaire de la zone euro et à ses réformes structurelles. J'ai fait cette proposition en mai 2011 lorsque j'ai reçu le Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle. De même en 2012, après mon départ de la BCE, j'ai suggéré que dans le cas où il y aurait désaccord sur la politique macroéconomique entre un pays membre de la zone euro et les institutions européennes (Commission et Conseil), on donne le dernier mot au Parlement européen. La légitimité démocratique du Parlement dans une « formation zone euro » est incontestable à mes yeux : tous élus au suffrage universel direct et tous représentants nos concitoyens, membres de la zone euro, directement concernés par une possible crise économique et financière de la zone. En somme, je proposais de renforcer l'exécutif et le législatif de la zone.

Aujourd'hui, 15 après mon départ de la BCE, je constate, avec les rapports de Mario Draghi et Enrico Letta, qu'il faut mettre en œuvre rapidement et résolument, que l'économie européenne est très loin d'avoir atteint les objectifs que lui fixait le marché commun initial il y a environ 70 ans, et le marché unique, il y a 35 ans. L'Europe prend un retard considérable par rapport aux autres grands marchés uniques du monde, en particulier américain et chinois. Ce retard est flagrant dans les secteurs des technologies les plus avancées, des plateformes digitales, des télécommunications, de la défense, de l'énergie, etc. mais aussi, et c'est très paradoxal, dans un marché unique à monnaie unique, dans les domaines des banques commerciales, des banques d'investissement et du marché des capitaux ! Tout se passe comme si un « plafond de verre » s'opposait au marché unique en maintenant une large partie de l'économie européenne — particulièrement, mais pas seulement, dans les services — dans autant de « silos nationaux verticaux ». C'est le prix à payer par l'Europe pour demeurer une confédération politique, certes originale et multidimensionnelle, mais pas une fédération politique (ou un État centralisé) comme le sont tous nos partenaires dans le monde. Au-delà même des graves conséquences pour notre économie, je note qu'en terme d'influence géostratégique, de protection et de promotion de nos intérêts et de nos valeurs, le fait de n'avoir ni diplomatie, ni défense, ni exécutif uniques nous affaiblit considérablement dans tous les domaines. Cette organisation confédérale et non fédérale nous marginalise, comme on le voit dans la guerre, pourtant directement européenne, d'Ukraine.

Je ne suis pas naïf. Ce sont nos peuples qui décideront de l'avenir fédéral ou non de l'Europe. De telles transformations institutionnelles prennent du temps, un temps de nature historique. Mais j'aurais tendance à fixer l'objectif temporel pour la fédération européenne à 2050 au plus tard, c'est-à-dire dans 24 ans — un quart de siècle. Encore faut-il expliquer inlassablement à nos concitoyens européens que lorsque l'on se lamente de voir l'Europe faire du sur place par rapport aux États-Unis et à la Chine aujourd'hui et, demain peut-être, par rapport aux mêmes et à l'Inde, l'Indonésie et à d'autres pays, on compare des entités incomparables puisque nous sommes loin, nous-mêmes, d'avoir achevé notre construction institutionnelle et politique. ●

« PRIX JEAN MONNET POUR LA JEUNESSE »

À l'occasion des 80 ans du Plan, un prix qui récompense le regard prospectif de la nouvelle génération.

“ La jeunesse est l'avenir de notre République. Ce prix, dédié aux moins de 30 ans, est notre pari sur l'intelligence et l'engagement de cette génération pour éclairer les grands défis de long terme. La prospective ne peut pas se faire sans eux : ils sont les premiers concernés par les décisions que nous prenons aujourd'hui pour 2050.



Clément Beaune

Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan

LES QUATRE SUJETS

Europe

Transition écologique

Transition démographique

Technologie

QUI PEUT CANDIDATER ?

- ✓ Toute personne physique, seule ou en équipe, de moins de 30 ans
- ✓ Monde académique, recherche, expertise, administration, secteur privé ou société civile
- ✓ Une publication originale à visée prospective

1^{er} juin

Lancement du prix et ouverture des candidatures

15 sept.

Date limite de réception des contributions

9 nov.

Cérémonie de remise des prix

CANDIDATEZ

Déposez votre contribution

<https://www.strategie-plan.gouv.fr/actualites/candidature-prix-jean-monnet-pour-la-jeunesse-2026>



COMPOSITION DU JURY



PRÉSIDÉ PAR

Garance Pineau

*Ancienne conseillère Europe à l'Élysée · Ancienne Directrice générale du MEDEF ·
Conseillère au HCSP*



Martin Briens

*Secrétaire général au Ministère de
l'Europe et des Affaires*



Pascal Demurger

Directeur général de la MAIF



Angeles Garcia Poveda

*Présidente du Conseil
d'administration de Legrand*



Tara Heuzé-Sarmini

*Entrepreneuse et activiste,
Fondatrice de Règles Élémentaires
et de Commune*



Leo Klimm

Journaliste pour Der Spiegel



Jean-Marc Lieberherr

Président de l'Institut Jean-Monnet



Alexandra Roulet

*Professeure à l'INSEAD, Prix du
Meilleur Jeune Économiste 2024,
Membre du Conseil d'Analyse
Économique*



Alexandre Saubot

*Président de France Industrie,
Directeur général de Haulotte
Group, Président du CA de France
Travail*

Un jury de personnalités du monde public, économique, académique et de la société civile.

S
E
N
T
R
O
U
B
I
N
O
SLOGEMENT :
20 ANS APRÈS LA LOI ENL,
QUELS DÉFIS POUR LE PARC
FRANÇAIS ?

En 2006, la loi portant engagement national pour le logement a introduit des mesures visant à encourager la construction de logements, faciliter l'accès à la propriété, développer l'offre locative privée à loyers modérés, ou encore lutter contre l'insalubrité et la vacance des logements. Vingt ans plus tard, la France compte 38 millions de logements (contre 30 millions en 2005). Mais le nombre de constructions ralentit. "D'avril 2025 à mars 2026, 395 427 logements ont été autorisés à la construction, soit 2,0 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes", selon les données de la Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement.

La crise du logement affecte des millions de Français. À une crise de l'offre s'ajoute la hausse de la demande. Les guerres au Moyen-Orient pèsent sur les taux d'intérêt et sur le prix des matériaux de construction. Les délais d'attente pour obtenir un logement social sont très longs. Les prix des loyers augmentent et excluent de nombreuses personnes (dont les jeunes travailleurs) des centres urbains. L'accès à la propriété est compliqué par des prix prohibitifs et des taux d'intérêt élevés pour contracter un crédit. La France compte trois millions de logements vacants et 350 000 personnes sans domicile fixe.

La Banque des territoires, entité de la Caisse des dépôts, a annoncé la mobilisation de 100 milliards d'euros (dont 90 milliards d'euros de prêts et 10 milliards de fonds propres) pour soutenir la construction de logements neufs. Mais le secteur du logement neuf va "rester déprimé pendant encore un certain temps", a affirmé Antoine Saintoyant, directeur général adjoint de la Caisse des dépôts, lors de la 7ème édition du Printemps des territoires, qui s'est tenue en mai 2026.

L'ambition de la Banque des territoires est de "faire sortir de terre 650 000 logements abordables d'ici 2030", a expliqué M. Saintoyant. Mais aussi de rénover des logements en centres-villes, de transformer des bureaux en logements, de permettre la construction de logements étudiants, ou encore de développer l'usage de l'intelligence artificielle dans le secteur. En parallèle, le projet de loi relatif à la relance du logement, annoncé par le Premier ministre Sébastien Lecornu, poursuit son chemin parlementaire. Il vise notamment à augmenter le nombre de logements disponibles partout en France.

En outre, l'urgence de la transition écologique touche directement au sujet du logement. La forte hausse du prix de l'électricité ces dernières années et la nécessité de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au logement ont poussé l'Etat à interdire progressivement la location et la vente de passoires thermiques. Dans les faits, encore trop de logements présents sur le marché sont très énergivores. Les propriétaires n'effectuent pas toujours les travaux de rénovation malgré les aides financières déployées par l'Etat.

Mailys Khider

CDC Habitat, en première ligne face à la crise du logement

Filiale de la Caisse des Dépôts rattachée à la Banque des Territoires, le groupe CDC Habitat gère plus de 573 000 logements sur l'ensemble du territoire, en Hexagone et en Outre-mer. CDC Habitat œuvre aux côtés des collectivités en proposant une offre résidentielle diversifiée, durable et adaptée à chaque territoire.

Clément Lecuire, président du directoire de CDC Habitat revient sur les priorités et engagements du Groupe.

CDC Habitat affiche 20 000 logements mis en chantier et 20 000 logements livrés en 2025, à rebours d'un marché national au plus bas depuis vingt ans. Comment expliquez-vous cette capacité à maintenir le cap ?

Notre mission est avant tout d'intérêt général. Malgré un contexte difficile, il est essentiel de maintenir un niveau élevé de construction pour répondre aux importants besoins de logement en France. Nous gérons 573 000 logements, majoritairement sociaux, et nous concentrons nos investissements dans la production de logements neufs et la rénovation de notre parc.

Cette dynamique repose d'abord sur le soutien constant de notre actionnaire, la Caisse des Dépôts. Grâce à des augmentations de capital, nous avons pu mettre en place plusieurs plans de soutien à la construction de logements sociaux et intermédiaires.

Nous nous appuyons également sur notre modèle économique de foncière d'intérêt général pour renforcer nos capacités d'investissement. Nous réalisons chaque année des cessions de patrimoine pour nous permettre de financer la construction de logements.

Enfin, depuis plus de 10 ans, nous développons la gestion pour compte de tiers avec notre filiale AMPERE Gestion. Les fonds d'investissements, construits avec des investisseurs institutionnels, permettent de financer principalement la production de logement intermédiaire destiné aux classes moyennes.

Vous avez récemment participé au Printemps des Territoires sur la transformation de la ville et le modèle foncier. En quoi le recyclage foncier (friches, bureaux, zones commerciales) représente-t-il une réponse concrète aux exigences du Zéro Artificialisation Nette ?

Nous sommes convaincus que l'économie de la transformation est le modèle d'avenir. Nous travaillons activement à la reconversion d'emprises foncières existantes afin de leur donner un usage résidentiel, de contribuer à l'aménagement du territoire tout en favorisant la renaturation et la désimperméabilisation des sols. Qu'il s'agisse de friches industrielles, de bureaux, de commerces, nous conduisons actuellement près de 50 projets de reconversion représentant environ 10 000 logements à venir.

Pour accélérer ces transformations, nous mobilisons des montages innovants à travers des fonds avec d'autres investisseurs ou des partenariats avec des acteurs de la grande distribution. Aux côtés de la Banque des Territoires, nous allons aussi accélérer dans la transformation de bureaux en résidences étudiantes sociales.

Avec 2,9 millions de ménages en attente d'un logement social et des taux de rotation en baisse, le marché est structurellement grippé. Quel rôle spécifique un opérateur global comme CDC Habitat peut-il jouer au-delà de la seule production neuve ?

Augmenter l'offre locative reste le principal levier pour répondre à la crise du logement, mais d'autres solutions sont complémentaires. Nous cherchons d'abord à fluidifier les parcours résidentiels. L'enjeu est de permettre aux ménages d'évoluer dans le parc en fonction de leur situation (mobilité professionnelle, évolution familiale, vieillissement...) afin d'adapter au mieux l'usage des logements existants.

"L'augmentation de l'offre reste le premier levier pour répondre à la crise du logement."

CDC Habitat contribue également à diversifier les solutions de logement, notamment via le logement intermédiaire. Il s'adresse aux jeunes actifs et aux ménages aux revenus trop élevés pour le logement social mais insuffisants pour le marché privé. Le logement intermédiaire a aussi été conçu comme un produit d'accession à la propriété. Les premiers programmes, soumis à une durée minimale de location de dix ans, pourront bientôt être proposés à la vente, en priorité à nos locataires.

Plus généralement, nous considérons que, dans notre mission, nous devons aussi favoriser l'accession à la propriété, qu'elle soit sociale ou libre. Nous proposons déjà des logements à la vente avec un accompagnement dédié pour les locataires qui souhaitent devenir acquéreurs.

Nous poursuivons ainsi notre mission d'utilité sociale : maintenir de hauts niveaux de production et diversifier l'offre pour répondre aux besoins.

Votre plan stratégique climat vise zéro émission nette en 2050. Transition écologique et relance de la construction sont-elles vraiment compatibles, ou faut-il accepter des arbitrages ?

Notre ambition d'atteindre zéro émission nette en 2050 est réaffirmée et nous nous en donnons les moyens. Sur notre parc existant, nous investissons fortement pour réduire les émissions et améliorer la performance énergétique : raccordement aux réseaux de chaleur, remplacement des chaudières gaz, isolation thermique... Ces actions permettent à la fois de réduire notre empreinte carbone et les charges des locataires.

Nous intégrons également l'adaptation au changement climatique dans nos programmes avec des aménagements qui améliorent le confort d'été - devenu essentiel - comme la création d'îlots de fraîcheur, ou encore des actions sur le cycle de l'eau.

Pour les programmes neufs, nous acquérons et construisons aux meilleurs standards environnementaux et anticipons les futures exigences réglementaires. Cela nécessite des investissements importants pour inscrire chaque opération dans une trajectoire bas carbone. L'enjeu n'est donc pas de choisir entre construire et décarboner, mais de réussir à faire les deux à grande échelle.

Baisse du Livret A, renforcement du FNAP, dispositif Jeanbrun... Le cadre se rééquilibre. Ces mesures suffisent-elles pour atteindre l'objectif de 650 000 logements abordables d'ici 2030 ?

Cet objectif, fixé par la Banque des Territoires dans le cadre de sa feuille de route logement, est ambitieux mais nécessaire au regard des besoins non satisfaits. L'ensemble de ces dispositifs renforce la capacité d'investissement des opérateurs, notamment des bailleurs sociaux. Ils créent des conditions plus favorables alors que la construction neuve est historiquement basse.

Les opérateurs du logement d'intérêt général maintiennent davantage leur niveau de production dans un marché globalement fragile ; ils sont par nature des acteurs contracycliques. Les mesures de la Banque des Territoires constituent donc un signal positif pour des acteurs dont la mission est d'améliorer l'offre de logements, en quantité comme en qualité.



©Maya Angelsen

Clément Lecuire,
président du directoire
de CDC Habitat



POUR SORTIR DE LA CRISE DU LOGEMENT, RETROUVONS LES FONDAMENTAUX !

Dominique ESTROSI SASSONE

- Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- Présidente de la commission des Affaires économiques
- Membre de la Commission nationale chargée de l'examen du respect des obligations de logements sociaux
- Membre du Conseil national des villes



La crise du logement, révélatrice d'une nouvelle fracture française

Notre pays s'enfonce dans une crise du logement aux effets dramatiques sur le pouvoir d'achat, la qualité de vie et les parcours résidentiels de nos concitoyens. D'abord économique, cette crise est aussi sociale, car le blocage du parcours résidentiel est souvent synonyme de déclassement. Elle est enfin politique tant elle nourrit le ressentiment et le pessimisme d'une génération. À travers les difficultés d'accès au logement, c'est bien davantage qu'une politique publique qui est en cause : c'est une promesse républicaine qui s'érode.

« La première priorité est la construction »

Une crise aggravée par le désengagement de l'État

Dès 2018, le logement a souvent été considéré sous le seul angle budgétaire, avec l'idée que le marché pouvait, à lui seul, répondre aux besoins. La réduction de loyer de solidarité, le retrait de l'État des aides à la pierre et les prélèvements sur Action logement ont affaibli les bailleurs sociaux. Dans le même temps, les outils en faveur de l'investissement locatif et à l'accession, comme le Pinel et l'APL-Accession, ont été supprimés. La création de l'IFI a enfin consacré une vision de l'immobilier comme une rente à taxer plutôt que comme un actif utile à la Nation.

Assumer un soutien volontariste à l'offre de logements

La France a déjà démontré qu'elle savait faire du logement une priorité. Il y a 20 ans, avec la loi ENL de Jean-Louis Borloo, l'État portait un engagement fort : soutien aux bailleurs sociaux en contrepartie d'objectifs de construction, développement du logement intermédiaire, mobilisation du foncier public, encouragement de l'investissement locatif, facilitation de l'accession sociale avec une TVA réduite et accompagnement des maires bâtisseurs avec la compensation intégrale de l'exonération de taxe foncière en faveur des logements sociaux. Nous devons renouer avec cette ambition et impulser un cap clair en faveur du logement.

Trois priorités : construire, investir, transmettre

La première priorité est la construction. Celle-ci crée de l'activité économique, soutient l'emploi local et répond à un besoin fondamental de nos

concitoyens.

La deuxième priorité est de redonner confiance aux investisseurs. Trop souvent caricaturé, l'investissement locatif joue pourtant un rôle essentiel sur le parc locatif privé. Beaucoup de petits propriétaires ont le sentiment de ne plus être considérés alors qu'ils contribuent à la vie économique et sociale de notre pays.

La troisième priorité est l'accession à la propriété. Synonyme de stabilité et souvent le fruit d'années de travail, ce rêve s'éloigne pourtant pour une part croissante des classes moyennes, confrontées à la hausse des prix, au coût du crédit et aux difficultés à constituer un apport. L'élargissement récent du prêt à taux zéro est une avancée utile, mais il ne suffira pas, à lui seul, à rouvrir les portes de la propriété à toute une génération.

Les outils sont bien identifiés. Il faut d'abord redonner des moyens à ceux qui construisent, investissent et logent nos concitoyens. Au-delà des marges financières, cela implique aussi de desserrer les contraintes et de libérer les initiatives. Cela suppose une confiance renouvelée envers les territoires : trop souvent, l'État applique des règles uniformes à des situations différentes. Enfin, il faut soutenir la mobilisation du foncier abordable, dans un contexte de raréfaction liée aux objectifs de sobriété foncière.

Le Gouvernement annonce depuis plusieurs mois un texte très attendu.

Au Sénat, nous avons déjà formulé nos propositions, dans le cadre du budget mais aussi de la proposition de loi visant à conforter l'habitat, l'offre de logements et la construction que j'ai déposée en novembre 2025. L'attente est immense. Le logement conditionne l'accès à l'emploi, l'émancipation des jeunes et la capacité de chacun à construire son avenir. Il est temps de redonner au logement la place stratégique qu'il n'aurait jamais dû perdre. ●



COPROPRIÉTÉS : LE GRAND ANGLE MORT DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Amel GACQUERRE

- Sénatrice UC du Pas-de-Calais
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Secrétaire de la commission des Affaires européennes
- Membre du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
- co-auteur du Rapport de la mission d'information sur la crise du logement



La France parle beaucoup de construire. Elle parle trop peu d'entretenir ce qui existe déjà. Or une part essentielle de notre parc de logements se fragilise sous nos yeux : les copropriétés.

Dans un contexte où notre pays cherche à relancer la construction, à remettre des logements sur le marché et à accélérer la rénovation, le projet de loi « Relance logement » doit être regardé avec exigence. Construire plus vite est nécessaire. Simplifier peut être utile. Mais une politique du logement qui oublie les copropriétés passe à côté du réel.

Les copropriétés ne sont pas un sujet technique réservé aux assemblées générales et aux syndicats. Elles représentent plus de 10 millions de logements, soit environ un tiers des résidences principales. Derrière ces chiffres, il y a des familles, des retraités, des copropriétaires modestes, des locataires, des quartiers entiers, des centres-villes, des grands ensembles et de petites copropriétés souvent invisibles des radars publics.

En juillet 2024, la commission d'enquête sénatoriale sur la paupérisation des copropriétés immobilières, que j'ai eu l'honneur de présider, a dressé un constat clair : une copropriété ne naît pas fragile, elle le devient.

Elle le devient lorsque le bâti vieillit. Lorsque les charges augmentent. Lorsque les impayés se multiplient. Lorsque les copropriétaires renoncent à voter des travaux qu'ils savent pourtant nécessaires, lorsque les conflits internes bloquent toute décision, lorsque la gouvernance s'épuise, alors s'installe une spirale dont il est ensuite très difficile de sortir.

Les chiffres doivent nous alerter. Plus de 300 000 copropriétés ne seraient pas immatriculées. 215 000 présenteraient des impayés atteignant au moins 20 % de leur budget annuel. Plus d'un million de copropriétaires seraient modestes ou très modestes. 35 % des copropriétés auraient un DPE classé F ou G.

Dans certains territoires, les copropriétés dégradées deviennent un parc social de fait, sans les garanties du parc social. Elles exposent les plus fragiles aux marchands de sommeil, à la précarité énergétique, à l'insalubrité et à la dégradation du cadre de vie.

Face à cela, des outils existent. Le Plan initiative copropriétés a permis de réelles avancées, notamment dans de grands ensembles. Mais ces opérations sont longues, complexes, parfois étalées sur vingt ans. Surtout, les petites copropriétés et les copropriétés en zone diffuse restent trop souvent hors champ : mal connues, mal accompagnées, repérées trop tard.

C'est précisément là que la prévention doit agir.

Le texte à venir ne peut donc pas traiter la copropriété comme un

simple cas particulier de la rénovation énergétique. Il doit en faire un objet de politique publique à part entière.

Cela suppose de mieux renseigner le registre national d'immatriculation, de renforcer les moyens des collectivités et des intercommunalités pour repérer les copropriétés fragiles, de généraliser des Maisons de l'habitat intégrant pleinement les copropriétés, de soutenir les syndicats d'intérêt collectif, de créer un programme dédié aux petites copropriétés sur le modèle du Plan initiative copropriétés, de procéder à la codification du droit de la copropriété et de sécuriser les financements.

La question financière est centrale. Pour beaucoup de copropriétaires, voter des travaux ne suffit pas : encore faut-il pouvoir les payer. C'est tout le sens de la proposition de créer une Banque de la rénovation et de la copropriété, capable de massifier les financements, de préfinancer les aides, de réduire le reste à charge et de mieux couvrir les publics aujourd'hui mal

« Relancer le logement sans traiter les copropriétés serait une erreur économique, sociale et territoriale »

accompagnés, notamment les personnes modestes, âgées ou vivant dans des copropriétés fragiles.

Relancer le logement sans traiter les copropriétés serait une erreur économique, sociale et territoriale.

Économique, parce que le coût de l'inaction sera toujours supérieur au coût de la prévention. Sociale, parce que les ménages les plus fragiles sont les premiers exposés à la dégradation du bâti. Territoriale, parce qu'un immeuble qui décroche peut fragiliser une rue, un quartier, parfois un centre-ville tout entier.

Une copropriété, c'est une petite démocratie du quotidien. Quand elle se bloque, c'est l'immeuble qui décroche. Et parfois tout un quartier avec lui.

Au moment où le Parlement s'apprête à examiner un texte important pour l'avenir du logement, il faut regarder cette réalité en face. La crise des copropriétés n'est pas un sujet d'experts. C'est une crise sociale en formation lente.

Elle n'est pas derrière nous. Elle est devant nous, si nous ne nous donnons pas enfin les moyens d'anticiper, d'accompagner et de traiter les situations de fragilité.

Prévenir coûtera toujours moins cher que réparer. ●



POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT PLUS PROTECTRICE

Iñaki ECHANIZ

- Secrétaire de l'Assemblée nationale
- Député Socialistes et Apparentés des Pyrénées-Atlantiques
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Coprésident du groupe d'études Logement et écoconstruction



Si la loi ENL n'a pas pu devenir la grande réforme qu'elle se voulait être, son influence a été significative. Peut-être trop générale, elle a néanmoins constitué une étape charnière pour les réformes qui ont suivi, et a servi de référence à de nombreux dispositifs qui ont façonné les politiques du logement au cours des années suivantes.

20 ans après, les défis restent toutefois immenses. Le logement, pilier de la cohésion sociale et levier structurant des politiques publiques, va déterminer le destin de nos territoires.

Alors que 80 % des logements de 2050 existent déjà, la rénovation massive du parc doit devenir une priorité nationale. Les nouvelles constructions doivent réduire leur empreinte carbone, favoriser les matériaux biosourcés et mieux intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique. Nous devons également bâtir des villes plus agiles, capables de transformer un bureau en logement ou d'adapter les bâtiments aux besoins de demain.

Dans un contexte de profonde crise du logement, il est temps de réaffirmer que se loger est un besoin essentiel : cela exige une offre abordable, accessible à tous partout sur le territoire.

Mais, augmenter l'offre ne peut être l'unique réponse à la crise. Lorsque les prix s'emballent et que le logement pèse toujours plus lourd dans le budget des ménages, les collectivités doivent disposer d'outils efficaces pour réguler le marché et protéger le pouvoir d'achat des ménages.

Aujourd'hui, le logement représente près de 30 % des dépenses des foyers français. Alors que dans l'ensemble des villes ayant mis en place l'encadrement des loyers, la hausse des prix a pu être modérée, le Gouvernement tergiverse : le dispositif pourrait disparaître en novembre. Face à l'explosion des loyers dans les zones tendues, l'encadrement des loyers, largement plébiscité par les Français, est devenu un outil indispensable pour les maires. Il leur permet d'agir concrètement contre les excès du marché. Face à la part encore significative de baux qui dépassent les plafonds légaux, il faut plus de contrôles et de moyens de sanction, pas moins de lois protégeant les locataires.

La véritable menace pour nos territoires n'est pas l'encadrement des loyers, mais l'inaction face à la difficulté croissante des habitants à s'y loger dignement et durablement. Quand le logement devient

inaccessible, ce sont les parcours de vie qui s'enrayent. Encadrer les loyers, c'est permettre aux étudiants de réussir, aux salariés de vivre près de leur emploi et aux territoires de conserver leur dynamisme économique.

Aujourd'hui, deux choix s'offrent à nous : rester passifs face à l'envolée des prix de l'immobilier, qui progressent bien plus vite que les revenus des ménages, ou agir pour encadrer cette hausse en considérant que le logement est un bien de première nécessité dont la fonction sociale essentielle peut justifier certaines contraintes économiques à la main de nos élus locaux qui sont les plus à même de savoir ce dont leurs territoires ont besoin.

Enfin, et parce que le secteur du logement marche sur deux jambes, il est urgent de redonner de l'air aux bailleurs sociaux par une suppression complète de la Réduction de loyer de solidarité (RLS). Depuis 2018, la RLS fragilise le modèle du logement social. En privant les bailleurs d'une part importante de leurs ressources, elle limite leur capacité à construire de nouveaux logements, à réhabiliter le parc existant et à répondre à une demande toujours plus forte. Dans cette logique, nous avons obtenu une première

« Aujourd'hui, deux choix s'offrent à nous : rester passifs face à l'envolée des prix de l'immobilier, qui progressent bien plus vite que les revenus des ménages, ou agir pour encadrer cette hausse en considérant que le logement est un bien de première nécessité »

avancée : en parallèle de la création d'un statut du bailleur privé dirigé vers du logement à loyer accessible, la RLS a été abaissée.

Vingt ans après la loi ENL, la crise du logement s'accroît après presque une décennie de Macronisme ayant abandonné cette politique publique stratégique. À l'heure où le sort du projet de loi Relance Logement est incertain, l'État doit réaffirmer son engagement en faveur d'une politique du logement à la hauteur des besoins. ●



UNE ABSENCE DE STRATÉGIE CLAIRE ET DURABLE

Isabelle LE CALENNEC

- Députée française (PPE) au Parlement européen
- Membre de la commission du développement régional
- Membre de la commission de la pêche



Les sondages montrent une satisfaction globale des Français envers leur logement (environ 70-85 % selon les enquêtes). Cette satisfaction masque de fortes disparités et des préoccupations majeures, notamment l'accès au logement qui est jugé difficile, des coûts élevés (électricité, gaz, loyers), un besoin d'isolation thermique/phonique, et une réticence à la construction de logements sociaux dans certains quartiers. Les propriétaires et ruraux sont plus satisfaits, tandis que les jeunes et locataires font face à plus de difficultés.

Et pour cause !

La France n'a jamais aussi peu construit. Depuis de trop longues années, la construction de logements en France connaît une forte chute, avec un recul significatif des mises en chantier, touchant tous les segments (accession, social, privé, résidences secondaires). Cette conjoncture « structurelle » est le résultat d'une combinaison de hausse des taux d'intérêt, de coût du foncier, de normes contraignantes et de réduction des aides, entraînant une crise sectorielle, des difficultés pour les entreprises, souvent des TPE et des PME et de facto des destructions d'emplois.

Dans nombre de territoires, **l'offre, en qualité et quantité, ne satisfait pas la demande.** Le nombre de logements vacants atteint près de 3 millions (mais une part d'entre eux sont situés dans des zones en déprise économique). Ces logements sont surtout concentrés dans les zones rurales et les petites agglomérations mais aussi dans les grandes villes, et environ un tiers d'entre eux sont vacants depuis plus de deux ans, soit une vacance structurelle.

La chute de **l'accession à la propriété, notamment des primo-accédants**, a fortement déstabilisé les marchés immobiliers. Elle est due à la hausse des taux des crédits immobiliers, à la baisse des soutiens publics mais est également alimentée par le renforcement des exigences d'apport personnel imposées par la Banque de France et les règles prudentielles par la Banque Centrale Européenne.

Du fait que les 2/3 des Français soient, en théorie, éligibles au

logement social, la demande insatisfaite augmente. Fin 2024, on compte environ **2,8 millions de ménages demandeurs de logement social en France**, un chiffre record en hausse, représentant environ 5 millions de personnes, avec une forte proportion de primo-demandeurs et de personnes seules, malgré un recul des attributions et un taux de succès faible (environ 14-15 %).

Pas moins de 8 ministres du logement depuis 2017 ! Une absence de stratégie claire et durable, des stops and go permanents à l'image de MaPrimeRénov', l'archétype d'un gaspillage d'argent public de surcroît source de fraudes, des lois « idéologiques » comme la loi Climat et résilience et le funeste Zéro artificialisation nette des sols, le DPE et l'impossibilité de louer des logements classés G depuis début 2025, puis F à partir de 2027 (règle qui devrait évoluer ?), des prélèvements sur les acteurs du logement (la RLS pour les bailleurs sociaux, la ponction régulière des fonds d'Action Logement)...

Alors comment corriger les effets de ces années « noires » dénoncées par les professionnels du secteur et les élus locaux ?

En relançant l'investissement locatif de façon puissante : statut du bailleur privé, incitation fiscale, expulsion facilitée, loi sur les squats efficace, rééquilibrage entre location courte durée meublée et location longue durée nue, remise sur le marché des biens vacants, notamment par la rénovation thermique et l'inversion du rapport propriétaire/locataire au profit du propriétaire.

En soutenant l'accession à la propriété des primo accédants : PTZ pour les primo accédants garanti, vente de pavillons HLM, BRS, donation/transmission à des fins d'acquisition...

En baissant les coûts de construction : moratoire sur les normes, construction hors site, soutien à l'innovation et à la formation, utilisation de l'IA, industrialisation de la construction...

Membre de la Commission spéciale logement au Parlement européen, j'alerte sur le fait qu'il ne faut pas trop compter sur le plan pour un logement abordable annoncé par la Commission européenne pour corriger nos propres faiblesses. Aide-toi, l'Europe t'aidera ! ●



FACILITER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DES FRANÇAIS

Constance de PÉLICHY

- Députée Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires du Loiret
- Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Auteure d'une proposition de loi visant à faciliter l'accès au logement des familles par la création d'un prêt à taux zéro



Vingt ans après la loi portant engagement national pour le logement (ENL), le constat est paradoxal : jamais le droit au logement n'a été autant affirmé dans les discours publics, et jamais les difficultés d'accès au logement n'ont été aussi fortes pour les Français.

Ces vingt dernières années, les gouvernements successifs ont multiplié les dispositifs, les réformes et les ajustements. Pourtant, les tensions sur le marché immobilier se sont accentuées : hausse des prix dans les zones tendues, raréfaction de l'offre accessible, durcissement de l'accès au crédit, blocage des parcours résidentiels, et recul de la construction neuve. À cela s'ajoute une fracture territoriale de plus en plus marquée entre métropoles sous pression et territoires en perte d'attractivité.

Les évolutions du marché du logement sur les dernières décennies confirment l'ampleur de cette contrainte économique. Entre 1984 et 2020, les loyers du parc privé ont été multipliés par 2,6, à qualité constante. Dans le parc social, la hausse est également significative, avec une multiplication par 2,4 sur la même période. Sur le marché de l'accession, la dynamique est tout aussi marquée : en vingt ans, les prix des logements neufs ont été multipliés par 2,4, et ceux des logements anciens par 2,8. Ces évolutions traduisent une tension structurelle qui pèse directement sur les ménages.

Le logement est ainsi devenu un facteur majeur d'inégalités sociales. Il conditionne l'accès à l'emploi, la mobilité, la stabilité familiale. Il pèse aussi de manière déterminante sur le pouvoir d'achat des classes moyennes et des jeunes actifs, aujourd'hui en première ligne.

Dans ce contexte, la politique du logement ne peut plus être pensée par empilement de dispositifs. Elle doit retrouver une cohérence d'ensemble et une vision de long terme, fondée sur une réalité simple : une grande partie du logement de demain est déjà construite. Il s'agit donc d'articuler la transformation du parc existant, le soutien à la demande et l'accompagnement des parcours de vie.

Parmi les leviers à réinvestir figure l'accession à la propriété, aujourd'hui devenue hors de portée pour une partie croissante des ménages. La remontée des taux d'intérêt a fortement réduit la capacité d'emprunt et écarté du marché une partie des primo-accédants, mais aussi des ménages qui ont besoin de plus d'espace et de déménager, fragilisant ainsi un modèle d'ascension résidentielle.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition de loi visant à faciliter l'accès au logement des familles par la création d'un prêt à taux zéro (PTZ Familles) que je porte. Cette proposition part du principe que fonder une famille ne devrait pas constituer un frein à l'accès au logement, mais un élément mieux pris en compte par les politiques publiques.

En ciblant les ménages avec enfants ou souhaitant en avoir, ce dispositif vise à soutenir l'accession à la propriété dans les territoires où elle reste possible, à sécuriser les parcours résidentiels et à redonner de la visibilité aux jeunes couples. Il répond aussi à un enjeu démographique majeur dans un contexte de baisse de la natalité, en levant un frein matériel bien réel, celui de l'accès à un logement durable et adapté.

Ce PTZ familles n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs existants, mais à les compléter en les adaptant aux réalités actuelles. Il constitue un levier de stabilité, d'ancrage territorial et de projection pour les ménages.

« La remontée des taux d'intérêt a fortement réduit la capacité d'emprunt et écarté du marché une partie des primo-accédants, mais aussi des ménages qui ont besoin de plus d'espace et de déménager, fragilisant ainsi un modèle d'ascension résidentielle »

Plus largement, la refonte de la politique du logement suppose de sortir d'une approche uniquement réglementaire ou budgétaire. Elle implique une stratégie globale fondée sur la transformation du parc existant, la simplification lorsque cela est nécessaire, et surtout le fait de redonner de la capacité d'action aux ménages.

Vingt ans après la loi ENL, la France doit adapter et repenser sa politique d'accès au logement. Cela ne peut plus être un angle mort des politiques publiques. Il doit redevenir une priorité structurante, au service de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. ●



20 ans après la loi ENL : comment sécuriser et fluidifier durablement le marché locatif français ?

Adoptée en 2006, la loi portant Engagement National pour le Logement (ENL) poursuivait plusieurs objectifs : augmenter l'offre de logements, faciliter la construction, soutenir l'investissement locatif et développer une offre plus accessible¹. 20 ans plus tard, ces ambitions restent d'actualité mais le contexte a évolué.

Le marché locatif fait aujourd'hui face à un déséquilibre croissant entre offre et demande. Dans les zones tendues, la pression locative s'intensifie tandis que le nombre de biens disponibles recule. Au sein du réseau Laforêt, la demande locative a ainsi progressé de 11 % en 2025 alors que l'offre diminuait de 13 %. Dans le même temps, la hausse des charges, l'accumulation des obligations, et le manque de visibilité réglementaire alimentent le sentiment d'incertitude de nombreux propriétaires. Comment, dans ce contexte, restaurer la confiance des bailleurs en protégeant les locataires ?

La gestion locative comme levier de sécurisation, de rénovation et d'accompagnement des bailleurs

• Améliorer la relation bailleur-locataire pour prévenir les risques

La gestion locative constitue un outil essentiel de sécurisation du parcours locatif, en contribuant notamment à la prévention des impayés par une analyse encadrée des dossiers, à la conformité des baux et au respect des obligations réglementaires, et à l'accompagnement des parties en cas de difficulté. Son rôle est d'autant plus important que les situations de fragilité existent. Selon la CLCV, les consultations liées aux dettes locatives ont augmenté de 34 % depuis 2022². Dans ce contexte, l'intervention d'un tiers professionnel peut faciliter la médiation et contribuer, dans certains cas, à limiter les contentieux entre bailleurs et locataires.

• Simplifier les démarches pour fluidifier le marché

La gestion locative répond également à un enjeu de simplification. En prenant en charge les formalités administratives, les obligations liées au logement ou la relation quotidienne avec les locataires, elle réduit significativement la charge pesant sur les propriétaires. Cette professionnalisation bénéficie aussi aux occupants, en apportant un cadre de gestion plus structuré et un interlocuteur identifié. Une relation locative mieux accompagnée contribue à fluidifier le fonctionnement du marché.

Des solutions pour simplifier l'investissement locatif et ramener de nouveaux logements sur le marché

• Restaurer la visibilité économique de l'investissement locatif

Redonner confiance aux investisseurs suppose avant tout davantage de visibilité via un cadre réglementaire et fiscal stable leur permettant d'anticiper les décisions sur plusieurs années. Cet enjeu est particulièrement sensible en matière de rénovation énergétique. Depuis le 1er janvier 2025, les logements classés G ne peuvent plus être proposés à la location ; les logements F seront concernés dès 2028³. Or la France compte encore 3,9 millions de résidences principales classées F ou G, soit 12,7 % du parc national⁴.

La transition énergétique est indispensable, mais elle nécessite des calendriers lisibles et des dispositifs d'accompagnement efficaces, permettant aux propriétaires d'engager les travaux nécessaires sans remettre en cause l'équilibre économique de leur investissement.

Mobiliser les logements aujourd'hui absents du marché

L'amélioration de l'offre ne repose pas uniquement sur la construction de

nouveaux logements, elle passe aussi par une meilleure mobilisation du parc existant. Selon l'Insee, la France compte près de 3 millions de logements vacants, soit 7,7 % du parc immobilier⁵. Une partie de ces biens pourrait être remise sur le marché grâce à un accompagnement adapté des propriétaires et des copropriétés.

Les solutions de gestion locative « clé en main » permettent notamment de lever les freins administratifs, techniques et réglementaires qui retardent aujourd'hui de nombreux projets de mise en location.

Une nouvelle étape pour le marché locatif

Aujourd'hui, les objectifs demeurent les mêmes : développer l'offre, soutenir l'investissement et faciliter l'accès au logement. Mais les réponses doivent désormais intégrer les nouvelles réalités du marché.

Restaurer la confiance des bailleurs apparaît comme une priorité. Un cadre plus lisible, une meilleure sécurisation de l'investissement et un accompagnement professionnel renforcé constituent autant de leviers pour remettre davantage de logements sur le marché et répondre durablement aux besoins des Français, dans un contexte de tension qui appelle des réponses à la fois pragmatiques et équilibrées.



Yann Jéhanno,
président du réseau Laforêt

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000238980>

² <https://www.clcv.org/articles/observatoire-des-impayes-situation-dalerte-pour-les-locataires>

³ <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17975>

⁴ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/combien-de-logements-sont-des-passoires-energetiques>



LAFORÊT

LOGEMENT : IL FAUT UN CHOC, PAS UNE RUSTINE

Philippe GOSSELIN

- Député Droite républicaine de la Manche
- Vice-président de la commission des Lois



La France traverse une crise du logement d'une ampleur et d'une profondeur inédites. Ce n'est plus une inquiétude pour demain : c'est une réalité que vivent chaque jour des millions de nos concitoyens.

Cette crise ne frappe pas seulement les grandes métropoles. Dans mon département, la Manche, comme dans beaucoup de territoires que l'on croyait épargnés — villes moyennes, communes littorales, bourgs ruraux — les signaux sont désormais les mêmes : moins d'offres, davantage de candidats pour un même logement, des loyers qui progressent, des ménages bloqués.

Les chiffres sont sans appel. Entre 2017 et 2024, il a manqué environ 100 000 logements par an. La construction neuve est au plus bas depuis vingt-cinq ans. L'offre locative a reculé de près de 32 % en trois ans. Le déficit locatif approche le demi-million de logements.

Mais derrière ces statistiques, c'est une fracture sociale et générationnelle qui se creuse. Le coût du logement a explosé : il représente aujourd'hui 30 % du budget des ménages, contre 10 % dans les années 1960. L'arrivée d'un premier enfant fait bondir le taux d'effort de 14 % à 21,5 %. Et 39 % des moins de 30 ans déclarent repousser le désir d'enfant faute de logement adapté. Ce n'est plus seulement une crise du marché immobilier — c'est une crise démographique et familiale. L'accès à la propriété recule chez les jeunes de façon spectaculaire : seulement 23 % des 25-29 ans sont propriétaires, contre 70 % après 65 ans. Le logement est devenu un marqueur de destin, là où il aurait dû rester un point de départ.

Plusieurs causes se cumulent pour expliquer cette situation. La hausse des taux d'intérêt — de 1,2 % en 2022 à près de 3,9 % fin 2025 — a fermé l'accès au crédit à de nombreux ménages solvables. La construction neuve souffre de coûts en hausse, de procédures interminables, d'un recul des permis et des mises en chantier. À cela s'ajoutent des blocages réglementaires réels. Le Zéro Artificialisation Nette poursuit un objectif de sobriété foncière dont l'idée est partagée : mais lorsqu'il empêche des communes de construire les quelques logements indispensables à leur développement, il devient contre-productif. Le DPE, lui aussi, conduit au retrait temporaire de nombreux biens du marché, réduisant encore l'offre disponible.

Face à cette pénurie, la tentation du contrôle administratif des loyers est portée par certains. Mais l'expérience le montre : encadrer sans construire, c'est soigner le symptôme en aggravant le mal. Lorsque les prix sont plafonnés sans que l'offre progresse, certains propriétaires

préfèrent retirer leur bien du marché ou le basculer vers la location saisonnière. L'offre se contracte encore, et ce sont les plus modestes qui en paient le prix. Défendons les petits bailleurs privés, qui logent des millions de Français et méritent un cadre stable — pas une politique qui les décourage.

Ce dont la France a besoin, ce n'est pas d'une rustine. C'est d'une grande politique nationale du logement, fondée sur trois leviers clairs.

D'abord, reconstruire l'offre : relancer la construction neuve, simplifier les procédures, libérer du foncier là où c'est pertinent, soutenir les maires bâtisseurs, mobiliser les logements vacants.

« Nos concitoyens n'attendent pas de nouvelles promesses. Ils attendent de pouvoir se loger dignement, à un prix accessible, près de leur travail et de leur famille »

Ensuite, réussir la transition énergétique avec réalisme : des règles stables, des aides accessibles et rapides, un calendrier soutenable pour les propriétaires modestes.

Enfin, restaurer la confiance : celle des ménages, des élus locaux, des investisseurs, des petits bailleurs. Sans confiance, aucune politique ne produit ses effets. Le gouvernement a annoncé un futur projet de loi sur le logement. Si cette volonté est sincère, elle devra se traduire rapidement en actes concrets. Nos concitoyens n'attendent pas de nouvelles promesses. Ils attendent de pouvoir se loger dignement, à un prix accessible, près de leur travail et de leur famille.

Un logement, c'est un toit. C'est la stabilité d'une famille. C'est la dignité — et pour trop de jeunes aujourd'hui, c'est aussi la condition d'un avenir qu'ils n'osent plus se promettre. ●



VINGT ANS APRÈS LA LOI ENL, RECONSTRUIRE UNE POLITIQUE DU LOGEMENT À HAUTEUR DE VILLE

Stéphanie VON EUW

► Maire de Pontoise
► Conseillère régionale d'Ile-de-France



En 2006, la loi portant engagement national pour le logement entendait mobiliser le foncier, accélérer la construction, soutenir l'accession à la propriété et lutter contre l'habitat indigne. Vingt ans plus tard, ces objectifs restent d'une actualité saisissante. Mais la crise touche désormais toute la chaîne du logement, de la construction à la rénovation, de la location à l'accession, jusqu'au simple maintien dans son domicile.

Entre mai 2025 et avril 2026, moins de 385 000 logements ont été autorisés, un niveau inférieur à la moyenne des cinq années précédentes. Les demandes de logements sociaux augmentent et les parcours résidentiels se grippent.

Face à cette situation, opposer construction et préservation n'a plus de sens. Il faut produire des logements, mais pas n'importe où, ni n'importe comment. Il faut transformer ceux qui existent déjà, réinvestir les friches, remettre sur le marché les logements vacants et adapter le parc au vieillissement comme au changement climatique. La sobriété foncière ne peut pas signifier l'immobilisme : elle nous oblige à refaire la ville sur la ville.

À Pontoise, cette réalité est notre quotidien. Ville d'art et d'histoire, dense et contrainte, nous ne disposons pas de vastes réserves foncières. Notre responsabilité est donc de transformer le « déjà là » sans dénaturer ce qui fait l'identité de la ville. Cela signifie réhabiliter plutôt que démolir, conserver sans figer, et faire du patrimoine un levier d'attractivité et de qualité de vie.

Dans le centre ancien, nous agissons grâce à l'OPAH-RU, au permis de louer, au permis de diviser, aux aides au ravalement et à la lutte contre l'habitat indigne. Nous travaillons aussi à la reconversion de friches, comme celle de la Harengerie, appelée à accueillir des logements et un tiers-lieu, ou le site de l'ancien Hall Saint-Martin, qui doit permettre la création d'une résidence étudiante et d'un pôle médical. Ces projets montrent qu'il est possible de produire autrement, en partant de l'existant et des besoins du territoire.

Mais cette transformation est exigeante. Dans un site patrimonial remarquable, chaque opération doit concilier performance énergétique, qualité architecturale, contraintes techniques et équilibre économique. Les coûts sont souvent plus élevés que dans le neuf, les acteurs plus nombreux et les délais plus longs. La permanence mensuelle avec l'Architecte des Bâtiments de France facilite le dialogue, mais elle ne compense pas la complexité des procédures.

À Marcouville, la rénovation du quartier sur dalle s'inscrit dans le temps long du renouvellement urbain. Elle ne concerne pas seulement les logements : elle touche aussi l'école, les commerces, les espaces publics, les circulations et les équipements. Car un logement digne ne se résume pas à quatre murs. Il suppose un

quartier relié, des services accessibles, des espaces végétalisés.

C'est là tout le paradoxe auquel les maires sont confrontés. L'État nous demande de construire davantage, de rénover massivement, de réduire l'artificialisation, d'adapter les villes aux fortes chaleurs et de préserver le patrimoine. Ces objectifs sont légitimes, mais leur accumulation, sans hiérarchisation ni moyens stables, ralentit les opérations.

« Il faut produire des logements, mais pas n'importe où, ni n'importe comment »

Nous avons besoin d'un État stratège, qui fixe un cap durable et fasse confiance aux territoires. Cela suppose des financements pérennes pour l'ANRU, des aides à la rénovation sécurisées, un accompagnement des copropriétés fragiles et une simplification réelle des procédures. Une opération urbaine se construit sur dix ou quinze ans : elle ne peut dépendre d'arbitrages annuels.

Vingt ans après la loi ENL, l'enjeu n'est donc pas d'ajouter une réforme de plus. Il est de reconstruire une politique du logement fondée sur la continuité, la différenciation territoriale et la confiance. Les élus locaux sont prêts à agir. Encore faut-il leur donner la stabilité, les moyens et la liberté nécessaires pour transformer la ville. ●



PROTÉGER LES LOCATAIRES : UNE URGENCE NATIONALE

Jean-Baptiste EYRAUD

► Porte-parole de
l'association Droit au
Logement



20 ans après la loi Engagement National pour le Logement - l'ambition s'est heurtée au mur du logement cher. En 2026 la crise du logement sévit comme jamais depuis 60 ans.

Le taux d'effort des locataires approche en moyenne 30 %, contre 12 % en 1973, conséquence de la dérégulation des loyers. Multipliées par 9 depuis 1983¹, les expulsions locatives se sont emballées. Des formes de locations plus rentables telles les locations types Airbnb, coliving, meublés, et autres s'emparent progressivement du parc locatif en zone tendue. L'encadrement des loyers qui a ralenti la hausse ces dernières années est menacé de disparition dès novembre prochain.

350 000 personnes sont sans-abri, tandis que le nombre de logements vacants et de résidences secondaires atteint des sommets. 2,9 millions de ménages sont en attente d'un logement social parmi lesquels 62 % sont éligibles à un HLM à bas loyer². Or la production HLM est en berne, la hausse annuelle du nombre de HLM est passée sous la barre des 50 000, après soustraction des ventes, des démolitions et des changements d'usage. Les HLM à bas loyer, dont nous avons tant besoin, sont la cible des politiques d'urbanismes et du projet de loi de M. Jeanbrun. Les attributions sont passées sous le seuil des 400 000 annuelles.

De son côté, l'État, en 20 ans, a doublé ses recettes fiscales tirées du logement, grâce à la hausse des prix immobilier et fonciers : 45,2 milliards en 2004, 68,3 milliards en 2014 et 99 milliards en 2024.³ À l'opposé, les aides publiques au logement stagnent depuis dix ans (43,1 milliards en 2024, moins de la moitié des recettes). Le logement cher est une manne. Les APL et les aides à la pierre dédiées à la production de logements sociaux ont été rognées, tandis que les cadeaux fiscaux aux investisseurs immobiliers se sont multipliés...

Les collectivités territoriales, qui perçoivent une partie des recettes fiscales, via notamment les droits de mutation et la taxe foncière, ont été conviées au festin, menant pour la plupart un urbanisme de gentrification, plus ou moins affiché.

Il y a donc une convergence d'intérêt entre les pouvoirs publics et les milieux immobiliers, qui ont profité ces 20 dernières années de « l'eldorado » du marché du logement et de la dérégulation des loyers... au détriment

des locataires, des mal-logés et même des accédants à la propriété, qui ne peuvent plus trouver chaussure à leur pied.

Mais les prix ne pouvant monter jusqu'au ciel, la crise immobilière est de retour, mettant en difficulté les milieux de l'immobilier et leurs soutiens. Plutôt que de laisser la bulle se dégonfler, l'État tente encore de les secourir, sans résultat. Ni les cadeaux fiscaux aux investisseurs ou aux héritiers, ni le soutien à la production de logements pour les classes moyennes aisées n'ont permis de sortir de la crise. Le logement est trop cher ! Mauvais payeurs, squatteurs,

« Les locataires et les sans-logis, victimes de la crise du logement, sont les boucs émissaires : lois et projets de loi se multiplient pour les accabler »

délinquants, chasse à l'habitat de survie... Les locataires et les sans-logis, victimes de la crise du logement, sont les boucs émissaires : lois et projets de loi se multiplient pour les accabler un peu plus... surtout pas pour lutter contre la crise du logement.

La France, qui n'a jamais été aussi riche, est incapable de loger son peuple. C'est une honte nationale.

Il faut laisser la bulle immobilière se dégonfler et prioriser la production massive de logements sociaux à bas loyer, pour loger les demandeurs HLM et maintenir à flot le secteur de la construction. Il faut protéger les locataires du privé des loyers trop chers et de la fraude locative. Il faut pérenniser et renforcer l'encadrement des loyers et faire respecter les droits des locataires, des mal-logés, et des sans-logis. En attendant et pour les sans-toit, il faut mobiliser les immeubles vacants, par voie de réquisition ou de négociation. C'est dans la loi : la rue est une condamnation à mort lente. Il faut aussi respecter la loi DALO, le droit à l'hébergement, et la loi SRU dévoyée au fil des débats parlementaires. Il faut agir pour que chacun et chacune soit logée dignement, sans crainte d'être jeté.e à la rue. ●

1. De 3502 expulsions forcées en 1984 à 30500 en 2025

2. ANCOLS

3. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/rapport-du-compte-du-logement-2024> - Voir les séries longues 1984-2024.



L'EXCLUSION DU LOGEMENT : EN FINIR AVEC LES POLITIQUES COURT-TERMISTES

Pascale DIETRICH-RAGON

► Chargée de recherches à l'Institut national d'études démographiques (Ined)



Marie LOISON

► Maîtresse de conférences HDR en sociologie à l'université Sorbonne Paris Nord



Aujourd'hui, de plus en plus de personnes sont exclues du logement ordinaire. La présence alarmante de femmes et d'enfants dormant dans les rues de nombreuses métropoles françaises est l'expression la plus dramatique des difficultés croissantes des 4 millions de personnes touchées par le mal-logement en 2025, recensées par la Fondation pour le logement des défavorisés. Face à cette précarité résidentielle exponentielle, les pouvoirs publics ont aujourd'hui tendance à privilégier des formes de répression, comme en témoigne l'augmentation massive des expulsions avec le concours de la force publique, les arrêtés anti-mendicité ou la loi dite « anti-squat » de 2026 qui contribuent à la précarisation et l'invisibilisation des populations étiquetées comme « indésirables ». Les politiques publiques focalisent aussi leur attention sur les cas les plus spectaculaires et les plus médiatisés. L'augmentation du financement de l'hébergement d'urgence qui procure un abri temporaire dans des haltes de nuit ou à l'hôtel apporte certes une solution rapide aux sans-abris mais ne résout en rien leurs problèmes. Au contraire, ces politiques court-termistes, focalisées sur l'urgence sociale, relèguent les plus précaires aux marges des villes ou dans des hébergements sans intimité où il est impossible de s'installer dans la durée. Elles invisibilisent par ailleurs les nombreuses discriminations et violences (notamment raciales, sexistes et sexuelles) que subissent les hommes et les femmes qui cumulent de nombreuses difficultés d'emploi, de santé ou d'accès aux droits.

Aujourd'hui, des changements politiques profonds sont nécessaires pour mettre fin aux coûts sociaux qu'implique le mal-logement (pour les enfants, la santé publique, etc.). Une politique ambitieuse de production et de promotion du logement social à bas niveaux de loyers est indispensable pour permettre aux ménages modestes de se loger sans passer par le long parcours de l'hébergement institutionnel. La prévention des expulsions doit également être favorisée, de même que la régulation du marché immobilier, et notamment l'encadrement des loyers.

Il est aussi nécessaire d'assurer une meilleure continuité de la prise en charge dans les diverses institutions d'aide. Les populations particulièrement fragiles, qui cumulent les difficultés, connaissent des séjours en institutions précoces, répétés et multiples.

Or, ces prises en charge souvent discontinues n'apportent pas de solutions durables en termes de logement, d'emploi ou de santé. Elles alimentent par ailleurs un sentiment de rejet qui favorise le non-recours au droit. Pour les personnes les plus désocialisées, la politique du logement d'abord (Housing first) ou « chez soi d'abord » en France, qui consiste à donner accès au logement sans condition et à proposer un accompagnement social et sanitaire, donne des résultats probants mais, faute de logements disponibles, elle n'est pas suffisamment mise en œuvre.

« Pour résoudre les problèmes posés par le mal-logement, il est nécessaire de s'attaquer à ses causes structurelles et de l'appréhender dans sa globalité, sans se limiter à ses symptômes les plus visibles »

Pour résoudre les problèmes posés par le mal-logement, il est nécessaire de s'attaquer à ses causes structurelles et de l'appréhender dans sa globalité, sans se limiter à ses symptômes les plus visibles. Car ce phénomène est le révélateur des inégalités sociales croissantes et des processus d'exclusion qui traversent l'ensemble de la

société (et pas uniquement les sans-domicile). Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle se double d'une diminution drastique des financements accordés aux professionnels de l'intervention sociale et aux associations qui œuvrent auprès des publics en grande difficulté. Des réformes de la politique du logement, mais aussi migratoire et de l'emploi, et un maintien des moyens pour soutenir les actions dans le secteur social sont donc plus que jamais indispensables. ●



La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités **politiques** françaises (ministres, parlementaires et élus locaux) et **économiques** autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 295 €HT soit 311,23 €TTC
- ☐ Le lot 2026 (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données du site www.trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- ☐ Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

S
E
N
T
R
I
B
U
N
E
STRANSPORTS ET MOBILITÉS :
LES GRANDS CHANTIERS
DE LA DÉCENNIE 2030

Le secteur des transports représente environ un quart des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. En France, cette part atteint 34%. Face à l'urgence de faire diminuer ces émissions, l'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans cette perspective, plusieurs chantiers ont été ouverts : électrification des transports (voitures, bus, scooters), développement des transports à hydrogène et des biocarburants, réduction de la place de la voiture individuelle, création d'infrastructures de recharge (bornes électriques, stations hydrogène), développement des transports en commun comme le train.

Fin novembre 2025, l'Union européenne dévoilait un plan visant à relier toutes les capitales européennes via un réseau ferroviaire à grande vitesse d'ici 2040. Un plan estimé à 500 milliards d'euros. L'objectif : proposer une alternative à l'avion. De son côté, la Chine a construit le plus grand réseau de lignes à grande vitesse au monde. Certaines villes du pays sont aussi entièrement équipées de bus électriques. Mais le développement de transports à faibles émissions est rempli d'obstacles. Les chantiers ont un coût élevé, les retards industriels sont nombreux. De nombreuses questions se posent quant à la lente transition des pays en développement, la fabrication et le recyclage des batteries (à lithium, par exemple), ou encore au stockage de l'hydrogène.

Mailys Khider

CONNECTER L'OCCITANIE AU RESTE DE L'EUROPE

Carole DELGA

- Présidente de la Région Occitanie
- Présidente de Régions de France



une façon d'encourager le recours aux mobilités collectives et décarbonées. À Toulouse, la Halle des mobilités de Matabiau, largement financée par la Région renforcera le confort des usagers et favorisera l'intermodalité train-métro-car-vélo. Cette complémentarité entre les modes de déplacement est au cœur de notre stratégie. Par ailleurs, avec le Plan Vélo, la Région a déjà cofinancé 340 kilomètres de pistes cyclables.



En Occitanie, comme partout, les infrastructures de transport sont bien plus que des équipements : elles sont un moteur d'attractivité, d'emploi et de cohésion territoriale.

C'est pourquoi nous investissons massivement dans les différents types de transports pour garantir à chacun la liberté de se déplacer. Notre stratégie vise à connecter l'Occitanie au reste de l'Europe tout en facilitant les déplacements du quotidien, partout. Il s'agit d'un enjeu de justice sociale, territoriale, mais aussi environnementale.

Dans une région parmi les plus dynamiques de France sur le plan démographique, mais aussi l'une des moins bien dotées en infrastructures, ces investissements sont indispensables. Je tiens à rappeler que près de 60 % des Français vivant à plus de quatre heures de Paris en train résident en Occitanie.

« C'est pourquoi nous investissons massivement dans les différents types de transports pour garantir à chacun la liberté de se déplacer »

Dans notre région, les résultats des choix engagés depuis des années sont déjà visibles. Nous célébrons aujourd'hui le premier anniversaire de la réouverture de la ligne Montréjeau-Luchon ainsi que les quatre ans de la réouverture de la ligne de la rive droite du Rhône.

Dans les années 2030, plusieurs autres projets majeurs vont aboutir. Je pense d'abord aux deux LGV qui répareront une injustice géographique et replaceront l'Occitanie au cœur des grands flux européens. D'abord, la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest avance grâce à la mobilisation constante de la Région. Elle permettra de relier Toulouse à Paris en 3h10 contre 4h15 aujourd'hui. Ensuite, la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan rapprochera l'Aude et les Pyrénées-Orientales de Montpellier et Paris et connectera la péninsule Ibérique au nord de l'Europe.

Le développement des LGV, en désengorgeant les lignes existantes, permettra d'augmenter l'offre de TER et, ainsi, la fréquence des transports du quotidien. À Montpellier comme à Toulouse, les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) ou « RER métropolitains » amélioreront la desserte des bassins de vie.

Proposer la meilleure expérience possible aux voyageurs est aussi

Enfin, le développement des « petites lignes » vient compléter notre stratégie. Derrière cette expression se cache la réalité de nombre de nos concitoyens qui ont le sentiment d'être éloignés de tout. Or la République doit aller partout.

C'est donc une fierté de constater que lorsque nous rouvrons la ligne Montréjeau-Luchon, nous rapprochons les habitants des services publics et de l'emploi. Et le succès est au rendez-vous puisque dès la première année nous explosons les chiffres de fréquentation avec 125 000 usagers contre 60 000 prévus dans les études les plus optimistes.

Notre engagement en faveur du ferroviaire est total. Mais l'Occitanie accuse un retard important : lignes non électrifiées, voies uniques, insuffisance d'infrastructures. J'en appelle à l'État, propriétaire du réseau ferroviaire, afin qu'il prenne toute sa part dans cet effort pour proposer à nos concitoyens un service de qualité.

Le ferroviaire est au cœur de notre stratégie, mais il ne peut répondre seul à tous les besoins. Le développement du réseau routier reste indispensable pour assurer un aménagement équilibré. La Région demeure engagée, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), mais là encore, elle ne pourra compenser durablement les insuffisances de l'État dans l'entretien de son réseau.

Dans la région de l'aéronautique, les aéroports régionaux demeurent également essentiels pour notre attractivité. Des aéroports d'ailleurs pleinement engagés sur la question environnementale : Perpignan, Tarbes-Lourdes et Carcassonne ont obtenu la certification ACA3, récompensant leurs efforts de réduction des émissions de CO₂.

Enfin, avec ses 220 kilomètres de façade méditerranéenne, l'Occitanie dispose d'un atout majeur. Nous accompagnons la croissance de nos ports régionaux, moteurs de développement économique et touristique. À Sète-Frontignan, la nouvelle plateforme ferroviaire et l'électrification des quais illustrent cette alliance entre réindustrialisation, multimodalité et transition écologique.

C'est ainsi que nous construisons l'Occitanie de demain : une région résiliente, durable et connectée, au service de tous ses habitants et de tous ses territoires. ●

TRANSPORTS ET MOBILITÉS : RÉUSSIR LE DÉFI DE LA TRANSITION

Vincent THIÉBAUT

- Député Horizons et Indépendants du Bas-Rhin
- Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Membre du conseil d'orientation des infrastructures



matière de financement ». Nous pouvons nous en réjouir et j'espère, à titre personnel, qu'il sera effectivement suivi d'une véritable « Loi de programmation des transports ». De plus, j'estime que pour chaque projet, il faut explorer toutes les possibilités techniques ou alternatives, avec une approche de l'efficacité de chaque euro investi, par exemple, s'interroger sur la nécessité de la Très Grande Vitesse versus une ligne intermédiaire (250 km/h) et mixte, (voyageurs/fret).

Le troisième grand chantier sera, me semble-t-il, relatif à la souveraineté industrielle et à l'indépendance énergétique. La stabilité réglementaire et fiscale est une condition sine qua non de notre souveraineté industrielle dans le domaine des transports et de l'énergie. Ce troisième chantier est donc concomitant avec le

Véritables enjeux majeurs de notre transition écologique et économique, les mobilités concentrent aujourd'hui presque tous les défis du XXI^e siècle : transition écologique et énergétique, souveraineté industrielle, sécurité ou encore intelligence artificielle. Plusieurs chantiers concomitants nous attendent dans les prochaines années.

En matière de transition écologique, le temps est plus que jamais à la régénération de nos infrastructures : en 2005, le rapport « Rivier-Putallaz » alertait déjà sur la dégradation d'une partie du réseau ferré et sur le manque d'investissement chronique en matière de modernisation des infrastructures françaises. Par ailleurs, la multiplication des épisodes climatiques extrêmes, toujours plus violents et plus fréquents, fragilise les réseaux de transport et impose une adaptation des infrastructures.

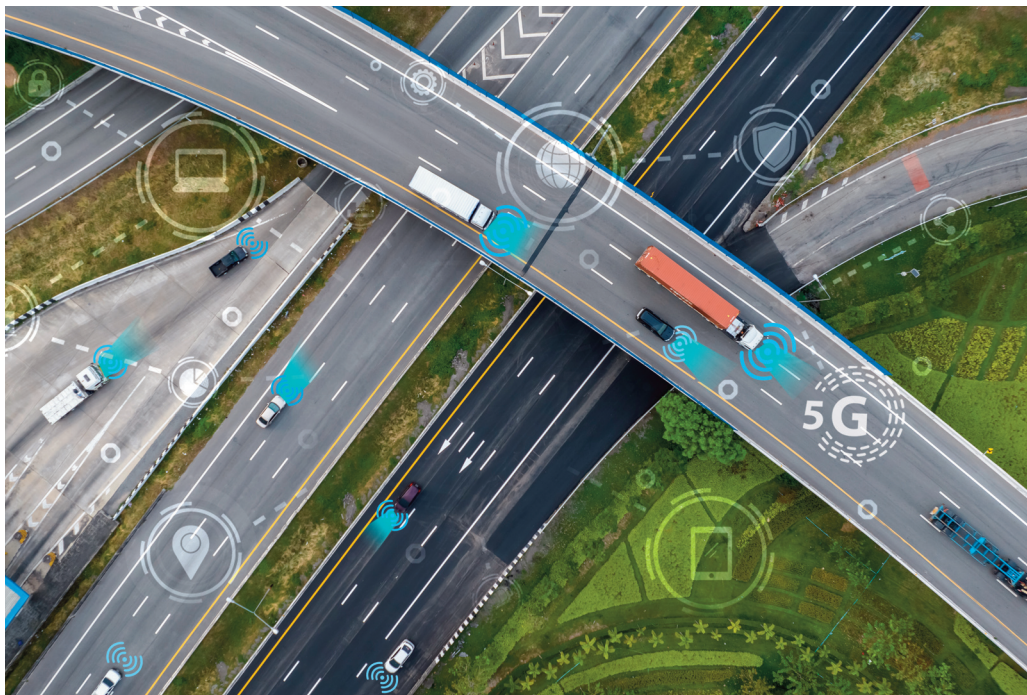
Notre premier chantier doit donc être de moderniser nos infrastructures : le réseau ferroviaire est essentiel à notre quotidien et permet de faire vivre nos territoires : chaque jour, plus de 5 millions de voyageurs et 300 000 tonnes de marchandises circulent sur nos lignes, et 80 % des déplacements ferroviaires sont des déplacements du quotidien. Par ailleurs, nous ne devons pas écarter l'idée de lancer de nouveaux projets d'infrastructures de transports pour améliorer la desserte de certains territoires. C'est précisément un des enseignements du dernier rapport publié par le Comité d'Orientations des Infrastructures : **oui pour investir dans de nouvelles infrastructures, mais à la condition de ne pas négliger les lignes existantes.**

Notre deuxième grand chantier devra consister à définir des objectifs stratégiques clairs et à donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs. La France manque cruellement d'une vision de long terme, nous faisons trop de « stop and go », cela fragilise l'écosystème des mobilités. Pour parvenir à nos objectifs, nous devons garantir au secteur une prévisibilité et une continuité dans nos choix et nos investissements, avec, notamment, une véritable loi de programmation. Le projet de loi-cadre relatif au développement des transports examinée par l'Assemblée nationale, s'inscrit dans cette volonté. Le ministre des Transports a présenté ce projet de loi-cadre comme une « véritable révolution en

« Oui pour investir dans de nouvelles infrastructures, mais à la condition de ne pas négliger les lignes existantes »

deuxième. **Nous devons nous doter d'une stratégie industrielle claire et souveraine.** La publication de la PPE3 ainsi que le plan d'électrification des usages présenté par le Premier ministre en avril dernier sont encourageants puisqu'ils fixent un cap clair : accroître notre production d'électricité afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, sans écarter des énergies telles que l'hydrogène. C'est une chance pour nos mobilités qui ont déjà engagé une trajectoire de décarbonation et d'indépendance énergétique.

Enfin, la question de la gouvernance doit être posée. Le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) mène, depuis plusieurs années, un travail de fond concernant le financement et les grandes orientations en matière de mobilité. La place du COI gagnerait probablement à évoluer afin d'en faire un véritable organe stratégique dans la définition d'une politique des transports pluriannuelle et garant de sa mise en œuvre. ●



PETITES LIGNES, GRANDS ENJEUX : SACHONS MAINTENIR NOS ÉTOILES FERROVIAIRES

Nicole BONNEFOY

- Secrétaire du Sénat
- Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Charente
- Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Membre du Conseil d'administration de l'ADEME



Voilà huit ans que la ligne reliant Angoulême à Limoges a été fermée en raison de défauts de maintenance de la voie qui, peu à peu, ont rallongé les temps de parcours et éloigné les usagers de ce mode de transport. Avant sa fermeture, la ligne était empruntée par environ 80.000 voyageurs par an soit 21 TER chaque jour. De la désaffection à la désaffectation, il n'y a qu'un pas et c'est le manque chronique d'investissement qui a concouru à son interruption.

Faute de soutiens financiers, la Région a dû remplacer cette voie par une ligne de cars sur la portion de ligne entre Saillat-Chassenon et Angoulême. Cette fermeture a entraîné une perte d'accessibilité pour les habitants, a réduit la capacité de fret et a renforcé l'usage de la route aux dépens de notre ambition de décarbonation des transports. Chaque ligne fermée opère mécaniquement un déport du rail vers la route ce qui constitue une aberration à l'heure du défi climatique.

De ce fait, Angoulême a perdu son statut de point nodal à équidistance de Poitiers, Royan, Saintes et Limoges. Pour cette ancienne capitale régionale, il s'agit également d'un affaiblissement de centralité et d'attractivité perdant du même coup comme Angoulême son statut d'étoile ferroviaire.

L'histoire de cet échec collectif ne doit pas nous confiner à des postures de Cassandra. Les collectivités, soutenues par les habitants, des associations, des collectifs de citoyens comme Angoulême, des entreprises locales, sont à la manœuvre pour entrevoir un avenir à cette ligne emblématique du déménagement des territoires. La Région, les Départements de la Charente, Charente-Maritime, de la Haute-Vienne et leurs parlementaires tentent de convaincre le gouvernement d'agir car le temps des rapports est révolu.

J'en veux pour preuve une évolution que j'ai portée avec mes collègues du Groupe SER lors de l'examen au Sénat du projet de loi-cadre relatif aux transports. En effet, nous avons réussi à intégrer dans la programmation pluriannuelle des investissements les lignes de desserte fine du territoire. Ces lignes assurent un rôle irremplaçable pour les territoires ruraux, en permettant l'accès aux services et à l'emploi. Si je déplore amèrement l'avis défavorable du Gouvernement comme de la Commission, cela n'enlève rien au vote de la chambre des territoires qui a, une nouvelle fois, fait preuve de sagesse. Charge aux Députés de transformer l'essai.

Aussi, lors de l'examen de la loi de programmation militaire, j'ai porté un amendement pour ouvrir de nouvelles sources de

financement pour les lignes ferroviaires présentant un intérêt stratégique et militaire. L'idée peut sembler audacieuse. Mais l'adaptation de notre modèle capacitaire aux évolutions de la conflictualité justifie pleinement d'y intégrer l'enjeu de la mobilité militaire. La ministre elle-même l'a reconnu en séance.

La ligne Limoges-Angoulême concentre une densité stratégique remarquable : des bases militaires à proximité, des industries — Naval Group à Ruelle, Arquus à Limoges — constituent des composantes essentielles de la base industrielle et technologique de défense, sans oublier la qualité de liaison radiale Est-Ouest qu'elle offre vers l'arc Atlantique, si crucial pour notre stratégie de

« Angoulême a perdu son statut de point nodal à équidistance de Poitiers, Royan, Saintes et Limoges. Pour cette ancienne capitale régionale, il s'agit également d'un affaiblissement de centralité et d'attractivité perdant du même coup comme Angoulême son statut d'étoile ferroviaire »

défense nationale et européenne.

La France doit peser dans ces négociations en proposant des projets d'infrastructure immédiatement identifiables. Comme d'autres lignes en déshérence, Limoges-Angoulême en est assurément un.

L'argument de résilience dépasse la seule dimension militaire. En améliorant l'état de nos infrastructures, en adaptant les grands couloirs de mobilité et en recensant les lignes duales stratégiques, nous anticipons les chocs futurs — qu'ils soient militaires, climatiques ou sanitaires. Nos voisins européens ont depuis longtemps établi ces passerelles entre logique de défense et entretien de leurs réseaux secondaires.

Sachons donc maintenir nos étoiles ferroviaires pour rouvrir la voie à une desserte égalitaire, un droit à la mobilité cohérent avec nos objectifs de défense et de souveraineté. ●



La base de données

LE TROMBINOSCOPE

NE MANQUEZ PLUS AUCUNE NOMINATION !



25 000 personnalités-clés des institutions françaises et européennes.



Mises à jour quotidiennes :
Élections, nominations, démissions.



Recherche multicritère :
Ciblez avec précision.



Téléchargement facile :
Exploitez les données stratégiques.



Anticipez les
changements.



Décryptez le pouvoir.



Scannez et abonnez-vous !

www.trombinoscope.com

POUR UNE DÉCARBONATION SOCIALE DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS

Gérard LESEUL

- Député Socialistes et App. de la Seine-Maritime
- Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Coprésident du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises
- Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



Alors que le secteur des transports reste le premier émetteur de gaz à effet de serre avec près de 34 % des émissions françaises en 2024, selon les chiffres du Haut Conseil pour le Climat, il est essentiel d'accentuer et d'accélérer la décarbonation des transports et des mobilités pour respecter nos engagements environnementaux et lutter contre le dérèglement climatique.

Au-delà de l'enjeu environnemental et industriel, la mobilité est au cœur de la question sociale. Malgré le développement de la voiture individuelle, qui a ouvert le champ des possibles de la mobilité pour nombre de nos concitoyens, il existe toujours un risque d'assignation à résidence et d'isolement social pour celles et ceux qui ne sont pas habitués ou qui n'ont pas accès aux transports collectifs ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour se déplacer.

Trop souvent, nous constatons que la mobilité spatiale est liée à la mobilité sociale. Si les outils pour lutter contre la reproduction sociale sont variés, les freins à la mobilité devraient être mieux pris en compte.

Alors qu'un changement technologique est en cours avec la décarbonation des mobilités, il existe un risque d'exclusion des plus modestes d'entre nos concitoyens. Nous devons profiter de la décarbonation nécessaire de nos mobilités (individuelles, collectives et fret) pour repenser et renforcer l'ambition sociale d'inclusion et de cohésion nationale.

Nous sommes au commencement d'un changement de paradigme qui prendra plusieurs années et qui doit nous permettre de repenser et d'adapter nos infrastructures. Ce changement doit nécessairement se faire en tenant compte de la question sociale. Sans accompagnement social au changement, nous prenons le risque de renforcer les situations d'exclusion et de créer de la méfiance voire de la défiance, carburant des démagogues et de celles et ceux qui jouent sur les peurs.

Depuis l'instauration des Zones à Faibles Émissions mobilités (ZFE-m) par les Loi d'Orientation des Mobilités et Climat et Résilience, j'alerte sur le besoin d'accompagnement des ménages modestes, des classes moyennes et des habitants des zones rurales ou périurbaine pour acheter (même d'occasion) ou

louer un véhicule moins émetteur.

Bien conscient de cet enjeu social, j'ai formulé des propositions, dès 2022 dans le rapport de la mission flash sur les mesures d'accompagnement à la création des ZFE-m, pour accompagner réellement nos concitoyens dans l'électrification des mobilités. Je regrette que le gouvernement n'ait pas pris suffisamment conscience de l'importance de ces mesures, source de défiance et de colère.

Le grand chantier qui s'ouvre aujourd'hui et qui devra se poursuivre pour la décennie 2030 est donc le chantier de la décarbonation sociale de nos transports et de nos mobilités.

Convaincu que les questions sanitaires et environnementales sont pleinement liées à la question sociale, j'ai poursuivi des travaux afin de proposer une électrification progressive de nos mobilités qui tienne compte des réalités sociales et qui ne laisse aucun de nos concitoyens au bord de la route au motif que ses revenus sont modestes ou qu'il habite à la campagne.

Dans un rapport de 2024 de la mission flash sur l'électrification des flottes automobiles des entreprises, j'ai défendu des propositions

« La mobilité est au cœur de la question sociale »

utiles pour encourager les entreprises à acheter des voitures électriques et ainsi créer, à court et moyen terme un marché de l'occasion électrique accessible aux ménages.

L'électrification de notre parc automobile passe par un soutien public à l'achat neuf, à la création d'un marché de l'occasion, à la mise en place du leasing social et au soutien des structures sociales et solidaires qui accompagnent les plus modestes, et qui passe par un renforcement des solutions alternatives, des mobilités douces et surtout des transports collectifs.

Alors que le parlement examine le projet de loi-cadre sur les transports, il n'est pas trop tard pour intégrer la question sociale dans la nécessaire programmation de l'électrification de nos mobilités. ●



RÉIMPULSER LA DÉCARBONATION DES TRANSPORTS

Jacques FERNIQUE

- Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires du Bas-Rhin
- Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Membre du Haut comité de la qualité de service dans les transports



péages ferroviaires. Les leviers sont connus : financement de l'essor des transports décarbonés par les plus émetteurs, notamment par l'ETS ; mécanismes de valorisation du gain économique ou du foncier générés par des services de transports performants.

Un choc de simplification pour une billettique levier du report modal

Les apports de la mission sur la billettique dont j'ai été co-rapporteur visent à contrer la fragmentation résultant de la concurrence, à assurer l'interopérabilité, à harmoniser les catégories tarifaires, à faire primer l'intérêt des usagers et les efforts des AOM sur des intérêts marchands ou des positions dominantes. Nous avons engagé la voie vers une plateforme distribuant l'ensemble des opérateurs. C'est ainsi que se capitalisera dans l'avenir le savoir-faire public éprouvé et qu'on coupera les appétits privés pour un booking du ferroviaire. Si cette orientation prospère au plan européen, alors le train regagnera du terrain sur l'aérien !

Au gouvernement d'être à la hauteur !

La quasi-unanimité du Sénat pour cette loi cadre a délivré un signal fort d'exigence et de responsabilité à l'Assemblée nationale. Une

« Le secteur des transports est celui qui nécessite le plus de financements supplémentaires dès maintenant et tous les ans »

exigence aussi envers le gouvernement qui doit assurer les conditions d'examen de la loi de programmation avant la grande suspension de la présidentielle. Laisser en plan le choc d'offre de la transition des transports conduirait à la catastrophe, au renoncement, au reniement : effondrement à l'allemande des infrastructures ferroviaire, reniement des engagements climatiques faute de report modal et d'électromobilité, renoncement à l'adaptation climatique. Laisser se creuser les fractures, les inégalités dont souffrent le périurbain et nos ruralités, ce serait faire le lit de ceux qui prospèrent de la mise à mal de notre cohésion républicaine. ●

Des risques lourds et des défis majeurs pour les mobilités

Depuis les années 90, la décarbonation, l'atténuation des émissions à effet de serre est engagée. Sauf pour le secteur des transports dont le poids est considérable pour ces émissions, mais qui n'engage pas sérieusement leur baisse.

Alors que nous disposons de réseaux d'infrastructures particulièrement denses, leur dégradation, leur carence en termes de modernisation, alimentent une considérable dette grise qui, sans amélioration, plombera nos capacités futures et nous laissera désemparés face à la nécessaire adaptation climatique. Nos concitoyens sont nombreux à souffrir de l'explosion des prix des carburants et de la précarité de la mobilité. Il faut retisser la confiance en renforçant les capacités à développer les mobilités décarbonées du quotidien.

Face aux risques et défis de la décennie à venir nous ne devons pas choisir le chemin du renoncement.

Les préconisations d'Ambition France Transports ne peuvent rester lettre morte

Les recommandations de la Conférence sont impérativement à traduire dans la foulée de la loi-Cadre par une loi de programmation et par le contrat de performance SNCF réseau. Dans sa première version, le projet de loi-cadre se bornait à des principes vagues, avec la perspective du produit des péages autoroutiers pour 2032-36, alors que nous avons besoin de ressources nouvelles dès maintenant ! Un travail transpartisan, constructif, a été accompli pour l'enrichir : feuilles de route de report modal vers le fret ferroviaire et fluvial ; obligation pour le contrat de performance de porter dès 2028 à 4,5 Milliards annuels l'effort public et garantir ainsi la pérennisation du réseau ferroviaire ; impératif de retisser les services des lignes de desserte fine ; prise en compte du cyclable afin qu'il soit part entière de la loi de programmation ; intégration des mobilités solidaires pour relancer l'ambition délaissée de la LOM.

L'argent des transports aux transports !

Selon le rapport Pisani-Ferry, le secteur des transports est celui qui nécessite le plus de financements supplémentaires dès maintenant et tous les ans. C'est pour la phase 2026-31, qu'il s'agit d'établir les programmations pour le réseau ferroviaire structurant, le maillage ferroviaire de proximité, le routier national non concédé, le fret ferroviaire et fluvial, le choc d'offre massif des SERM, la reprise du plan vélo brisé en 2024. Ces financements ne peuvent être remis en cause chaque année par le rabet budgétaire, ils ne peuvent recréer la dette de la SNCF, ni aggraver le niveau des



LA RÉNOVATION DU RÉSEAU FERRÉ : LE GRAND CHANTIER DE LA DÉCENNIE 2030

Loïc PRUD'HOMME

- Député App. LFI-NFP de la Gironde
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Signataire de la proposition de loi visant à limiter le trafic aérien substituable en train



privera le projet des financements européens. Mais aussi car le budget est fortement sous-évalué, au lieu des 14 milliards annoncés, les dernières estimations sont d'au moins 20,4 milliards en portage public et de 27,6 milliards d'euros avec un financement en partenariat public-privé.

Une LGV au prix de 15 Services Express Métropolitains !

Les élus de terrains défendent une réorientation des fonds alloués à ce projet vers la régénération et le développement des trains du quotidien et les projets de services express régionaux métropolitains (SERM) afin d'offrir aux habitants un avenir de mobilités désirables et réalistes à court ou moyen terme dans lequel le train occupera une place centrale.

Les autorités nationales et territoriales compétentes se doivent de prendre la mesure de l'opposition quasi-unanime des élus locaux et de la population à ce projet et d'en tirer les conséquences qui s'imposent, à savoir : un abandon immédiat du projet GPSO/LNSO, la rénovation et une modernisation de la ligne Bordeaux-Toulouse et l'achèvement des travaux engagés (dont 80 % réalisés) sur la ligne Bordeaux-Dax existante pour permettre une liaison

rapide avec l'Espagne dès 2030.

Cet exemple du projet des LGV du Sud-Ouest est symptomatique du rapport de force à l'œuvre quant à la stratégie d'aménagement du territoire. D'un côté, les élites parisiennes et des grandes métropoles qui souhaitent concentrer toujours plus les pouvoirs et les solutions de déplacement « performantes ». De l'autre les experts du ferroviaire, les élus locaux et une population périurbaine et rurale en situation de précarité de mobilité qui plaident pour un rééquilibrage des moyens au profit des trains du quotidien.

La situation budgétaire n'autorisant pas à poursuivre les deux objectifs, il faudra trancher. Alors, pour la prochaine décennie disons stop aux projets inutiles et imposés, faisons le choix du train utile ! ●

Un réseau au bord de l'effondrement

« L'absolue priorité [doit] être accordée aux investissements dans la performance et dans la résilience des infrastructures existantes circulant. » Telle est la conclusion du rapport de la conférence France Transport récemment confirmée par le rapport d'évaluation des Grands Projets rendu par le conseil d'orientation des infrastructures (COI). Ces conclusions sont d'autant plus pertinentes pour le réseau ferroviaire dont l'âge moyen est de près de 30 ans et dont la « dette grise », résultat d'un sous-financement chronique, atteint aujourd'hui 60 milliards d'euros.

Le constat est clair. Pourtant, certains préfèrent l'ignorer et persévérer dans l'impasse du « tout TGV » prônant la construction insensée de lignes nouvelles au détriment des infrastructures existantes. A ce titre l'exemple du projet de LGV du sud-ouest (GPSO) entre Bordeaux et Toulouse et entre Bordeaux et Dax est particulièrement édifiant. Tandis qu'une liaison ferroviaire existe déjà entre ces villes, les promoteurs de ce projet, les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et la SNCF, poussent pour sa réalisation, dont la pertinence socio-économique, écologique, financière et démocratique est très faible voire défavorable.

« Disons stop aux projets inutiles et imposés, faisons le choix du train utile ! »

Un aveuglement politique face aux chiffres éloquentes

En premier lieu, ce projet ne pourra pas aboutir dans les temps impartis : au mieux, la ligne Bordeaux-Toulouse serait mise en service en 2035 et la Bordeaux-Dax en 2042.

De surcroît, la nouvelle ligne Bordeaux-Dax n'a aucune utilité. La LGV permettrait un trajet d'environ 49 minutes, contre 54 minutes pour la ligne existante modernisée.

Concernant la nouvelle ligne Bordeaux-Toulouse, ses bénéfices socio-économiques et ses impacts environnementaux doivent être réévalués. En l'état, le COI émet des réserves quant à son utilité réelle et elle n'apparaît pas comme une infrastructure prioritaire.

Ensuite, le financement du projet, tel qu'il avait été imaginé, est irréaliste, dit aussi le COI. D'abord parce que « la participation de l'État sera difficilement mobilisable à la hauteur et dans le cadre auxquels il s'était pourtant engagé » et l'abandon suggéré de la ligne Bordeaux-Dax



RENDRE AUX TRANSPORTS LEURS LETTRES DE DÉMOCRATIE

Christine ARRIGHI

- Députée Écologiste et social de la Haute-Garonne
- Secrétaire de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- Coprésidente du groupe d'études Aéronautique et espace
- Rapporteuse, sur le programme 203 du PLF 2025 « infrastructures et services de transport » au sein de la commission des finances



Le débat public sur les transports reste aujourd'hui marqué par l'opposition de deux visions qui peinent à dialoguer.

La première repose sur un modèle hérité du siècle dernier qui mesure le progrès au temps gagné. Il faut aller plus vite, plus loin, construire davantage d'infrastructures et continuer à faire de la voiture individuelle la référence de la mobilité. Cette logique influence encore de nombreux choix d'aménagement alors même que les défis climatiques, énergétiques et sociaux imposent de nouvelles priorités.

Face à elle, s'est affirmée une conception plus durable. Elle ne conteste pas le besoin de se déplacer mais considère que la mobilité doit être pensée en cohérence avec la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'accessibilité des déplacements, la justice sociale et l'équilibre des territoires.

« Nous assistons à une remise en cause préoccupante des mécanismes de participation citoyenne qui encadrent les grands projets d'infrastructures. Sous couvert de simplification ou d'accélération, certaines réformes tendent à réduire les espaces de concertation, à limiter l'évaluation environnementale ou à affaiblir les possibilités de recours. »

Faute de débat politique, les désaccords se déplacent vers les procédures, les recours et les oppositions locales.

Pourtant, les besoins sont connus. En France, 98 % des mobilités sont des déplacements du quotidien. L'investissement public doit être consacré en priorité aux transports en commun pour répondre

aux besoins des salariés, des étudiants, habitants des métropoles, villes moyennes, périphéries et territoires ruraux.

Cela suppose d'accélérer le développement des Services Express Régionaux Métropolitains, de moderniser les infrastructures existantes et de renforcer les lignes de desserte fine du territoire. Cela implique également de préserver les gares et les arrêts qui garantissent l'accessibilité de millions de citoyens.

Le véritable progrès n'est pas de gagner quelques minutes sur un trajet occasionnel. Il consiste à garantir une mobilité fiable, accessible, abordable et décarbonée. C'est une exigence démocratique autant qu'écologique.



Dans le même temps, nous assistons à une remise en cause préoccupante des mécanismes de participation citoyenne qui encadrent les grands projets d'infrastructures. Sous couvert de simplification ou d'accélération, certaines réformes tendent à réduire les espaces de concertation, à limiter l'évaluation environnementale ou à affaiblir les possibilités de recours.

Or, le problème n'est pas l'excès de démocratie. Les contentieux naissent d'un manque de débat en amont. Lorsque les habitants ont le sentiment que les décisions sont déjà prises et que les consultations ne servent qu'à valider des choix arrêtés, le conflit devient inévitable.

Les associations, collectifs citoyens, élus locaux et lanceurs d'alerte qui interrogent certains projets ne sont pas des adversaires du progrès. Ils participent au débat démocratique et rappellent que les ressources naturelles et moyens budgétaires sont limités.

Nous sommes entrés dans le temps des choix et des arbitrages. Faut-il continuer à privilégier des infrastructures dépassées ou investir dans les mobilités du quotidien ? Poursuivre l'artificialisation des sols ou régénérer les réseaux existants ? Mesurer le progrès à la vitesse ou à la qualité du service rendu, à la réduction des inégalités territoriales et de l'empreinte carbone ?

Ces choix sont profondément politiques et méritent mieux que des procédures accélérées ou des débats tronqués.

La France gagnerait à s'inspirer des pays qui ont fait du ferroviaire un pilier de leur politique de mobilité. En Suisse, au Japon ou dans plusieurs pays européens, les investissements reposent sur une vision de long terme fondée sur la fréquence, la fiabilité, l'accessibilité et l'interconnexion des réseaux.

Face aux défis climatiques, énergétiques et sociaux, nous devons sortir des réflexes du passé. Réinvestir le ferroviaire, renforcer les transports collectifs, développer l'auto-partage, favoriser les mobilités douces, garantir l'accessibilité des réseaux et associer pleinement les citoyens aux décisions : telles sont les conditions indispensables d'une mobilité moderne, juste et durable.

Le temps des choix est venu. ●

LE NAVIRE ÉLECTRIQUE EUROPÉEN A BESOIN D'UN CAPITAINE POLITIQUE

Bernard JULLIEN

- Maître de conférences en économie à l'université de Bordeaux
- Spécialiste de la filière automobile



Après avoir considéré que les industriels étaient seuls capables de définir entre eux et avec la puissance publique les régulations qui concernent l'automobile, le politique a, suite au Volkswagen Gate, décidé de reprendre la main. Cela a permis de prendre beaucoup plus sérieusement en considération l'exigence de décarbonation en cessant de prêter attention aux protestations des industriels et en faisant le pari qu'ils parviendraient à franchir le mur qu'ils tenaient pour infranchissable à condition que l'on ne leur laisse pas le choix. C'est au fond cette prise de responsabilité de la puissance publique associée à une forme de défiance par rapport à l'expertise des constructeurs qui a permis d'engager l'industrie dans le processus de transition en cours : celui-ci a été imposé à une industrie qui

« Le problème majeur dans l'immédiat n'est donc pas ici la compétitivité mais bien la souveraineté »

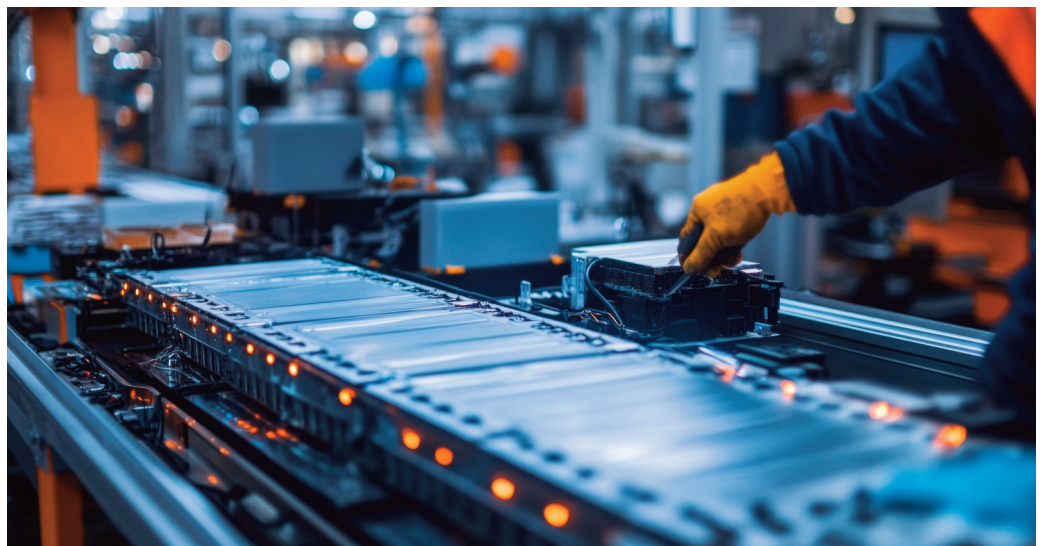
avait toutes les raisons de s'y opposer puisqu'il s'agissait pour elle de détruire des actifs et de construire à grands frais des capacités technologiques et productives dont l'aptitude incertaine à générer des recettes ne serait vérifiable qu'à terme.

Par définition, ce volontarisme politique qui relevait du pari pascalien impliquait une très forte incertitude et allait être associé à quelques bonnes surprises et à beaucoup de mauvaises. Il devait en résulter des conflits récurrents entre pro et anti électriques et des demandes, non moins récurrentes, de voir assumer par l'autre la charge de l'ajustement. La sous-estimation des difficultés, des coûts de la transition et, en l'espèce, du retard de l'Europe vis-à-vis du challenger chinois allait, dans ses différentes manifestations successives constituer autant d'occasions de voir le dossier réouvert et les choix politiques faits interrogés. L'année 2024, année où la remise en question des aides à l'achat des véhicules électriques en

Allemagne avec ses effets délétères sur les ventes a croisé les élections européennes et la tribune qu'elles ont donnée à ceux qui se vivaient comme les « dindons de la farce électrique », a, de ce point de vue marqué une rupture. Les constructeurs dont la voix avait été éteinte par le Volkswagen Gate ont alors retrouvé leur poids passé et l'édifice électrique européen aux bases éminemment fragiles chancelle depuis lors.

En 2026, le débat a été clarifié car les difficultés découvertes chemin faisant ont fait apparaître le retard européen et indiqué que l'indispensable poursuite de l'électrification risquait de s'accompagner d'une sinisation très rapide à tous les maillons de la chaîne de valeur. Le problème majeur dans l'immédiat n'est donc pas ici la compétitivité mais bien la souveraineté. Comme la décarbonation, il s'agit là d'un impératif qui n'intéresse pas a priori les industriels. Dès lors, l'électrification qui était déjà associée à un fort volontarisme public doit s'adosser à une détermination politique plus forte encore si on souhaite éviter que les constructeurs ne jouent la décarbonation contre les intérêts des salariés et fournisseurs européens en considérant que les seules solutions compétitives disponibles sont chinoises. Très clairement, faire revenir les constructeurs dans le jeu en leur redonnant les clés de la transition a été en 2024 une erreur. Persister dans cette voie en 2026 sonnerait le glas d'un projet de construction d'une industrie européenne du véhicule électrique qui, à ce jour, n'est pas si mal engagé.

Les parts de marché des constructeurs chinois ont certes progressé très vite mais sur des marchés clés comme le marché allemand ou français, elles restent très faibles puisqu'elles sont début 2026 de 2,4 % et 3,4 % respectivement. Si tel est le cas, c'est parce que l'offre des constructeurs européens est convaincante et que leur capacité à proposer des produits plus abordables est une heureuse surprise. Pour construire ces véhicules, la tentation de succomber aux sirènes de la grande braderie chinoise est forte mais les solutions européennes sur les composants électriques existent et méritent juste d'être soutenues. C'est pour les batteries que les difficultés sont les plus grandes mais, là encore, l'UE est sortie de cette naïveté que pointait il y a quelques années Thierry Breton, et a enfin compris que nous avons à faire émerger une industrie et que, pour nous comme pour l'industrie chinoise des années 90, ceci ne sera possible qu'en se protégeant. Le politique ne doit surtout pas par conséquent quitter le navire à ce stade mais bien le piloter et ne pas hésiter à mettre aux arrêts les constructeurs qui refuseraient de tenir le cap. ●



TABAC, VAPOTAGE, SUBSTITUTS : L'HEURE DU BILAN POUR LA SANTÉ PUBLIQUE



Le tabac est la première cause de mortalité évitable. À l'origine de cancers et de maladies respiratoires et cardiovasculaires, il cause 68 000 décès annuels en France et huit millions dans le monde. Dans l'hexagone, 31 % des adultes fument. Mais plusieurs politiques publiques ont contribué à faire diminuer la consommation ces dernières années. On compte quatre millions de fumeurs en moins en France qu'en 2016. La hausse des prix, les campagnes de prévention, l'interdiction de fumer dans certains lieux publics, auraient contribué à cette baisse.

Le vapotage pose de nouveaux enjeux de santé publique. Environ 8 % des adultes vapotent. Les dénommées "cigarettes électroniques" et autres "puffs" (cigarettes sans combustion jetables) aideraient au sevrage. En parallèle, elles maintiendraient l'addiction à la nicotine. De plus, l'usage combiné de cigarettes et de "vapotes" reste fréquent chez les jeunes. Un tiers des adolescents qui vapotent n'avait jamais fumé auparavant. Pour continuer à vendre, les lobbies du tabac restent actifs. Ils tentent de limiter la hausse des prix, affirmant que celle-ci entraîne un développement du marché noir et donc du trafic de cigarettes. Ils défendent le vapotage comme alternative à la cigarette à combustion.

Les lobbies fournissent des arguments clé en main à des élus afin que ceux-ci défendent leurs positions. En outre, ils fustigent les nouvelles interdictions. Malgré leur action, en 2025, les pouvoirs publics français ont interdit de fumer sur les plages, dans les parcs et près des écoles. En septembre de la même année, la Commission européenne a proposé d'étendre l'interdiction aux terrasses de bars et restaurants. La Belgique a sauté le pas : à partir du 1er janvier 2027, il sera interdit de fumer dans ces espaces.

Mailys Khider

CINQUANTE ANS APRÈS LA LOI VEIL, LE COMBAT CONTRE L'INDUSTRIE DU TABAC EST LOIN D'ÊTRE TERMINÉ

Nicolas THIERRY

- Député Écologiste et social de la Gironde
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- À l'origine d'une proposition de loi transpartisane visant à



L'année 2026 marque plusieurs anniversaires symboliques de la lutte contre le tabac. Cinquante ans après la loi Veil qui encadrait pour la première fois la publicité en faveur du tabac, trente-cinq ans après la loi Évin et dix ans après l'instauration du paquet neutre, une question s'impose : avons-nous réellement gagné le combat contre l'industrie du tabac ?

Les chiffres imposent une réponse lucide. Le tabac demeure aujourd'hui la première cause de mortalité évitable dans notre pays. Chaque année, près de 68 000 personnes en meurent. Derrière ce bilan se cachent des cancers, des maladies cardiovasculaires, des pathologies respiratoires, mais aussi l'une des plus puissantes fabriques d'inégalités sociales en matière de santé.

Ces anniversaires ne doivent pas être l'occasion de l'autosatisfaction. Certes, la loi Veil, la loi Évin, l'interdiction de la publicité, le paquet neutre ou encore les hausses de fiscalité ont constitué des avancées majeures. Mais si nous étions réellement parvenus à vaincre le tabagisme, nous ne compterions pas encore des millions de consommateurs et des dizaines de milliers de morts chaque année.

La vérité est plus dérangeante : nous avons affaibli la visibilité du tabac, mais nous n'avons jamais neutralisé l'industrie qui le produit.

Depuis plusieurs années, celle-ci s'est réorganisée. Cigarettes électroniques, tabac chauffé, sachets de nicotine, snus ou encore puffs : l'industrie de la cigarette est progressivement devenue une industrie de la nicotine. Derrière l'apparente diversification des produits se cache une remarquable continuité économique. Les mêmes multinationales qui vendaient hier des cigarettes cherchent aujourd'hui à contrôler les marchés de demain.

Une réalité demeure trop souvent occultée : une part importante du marché mondial des nouveaux produits nicotiniques est désormais détenue par les grands groupes du tabac eux-mêmes. Ceux qui étaient hier au cœur des plus grands scandales sanitaires de l'histoire cherchent désormais à se présenter comme les artisans d'un prétendu « monde sans fumée ».

Ce glissement sémantique est l'une des plus grandes réussites de leur stratégie d'influence. Là où l'industrie du tabac était autrefois tenue à distance au nom de la santé publique, elle investit désormais le vocabulaire de la prévention, de la réduction des risques et de l'innovation sanitaire. L'objectif est simple : brouiller les responsabilités et faire oublier que son modèle économique repose toujours sur

la diffusion massive d'une substance fortement addictive.

La question n'est pas ici de nier que le vapotage puisse constituer, pour certains fumeurs adultes, un outil de réduction des risques. Cet usage existe. Mais il ne doit pas masquer une autre réalité. Les nouveaux produits nicotiniques sont aussi conçus pour conquérir de nouveaux consommateurs.

Plus de 80 % des fumeurs commencent avant l'âge de 18 ans. Aujourd'hui, de nombreux adolescents découvrent la nicotine non plus par la cigarette traditionnelle mais par le vapotage. Arômes fruités, emballages colorés, objets technologiques inspirés des codes des réseaux sociaux : rien de cela n'est neutre. Tout concourt à banaliser la consommation et à rendre la nicotine désirable auprès des plus jeunes.

Les travaux publiés par l'ANSES en 2025 rappellent pourtant que le vapotage n'est pas sans risque. Effets probables sur le système cardiovasculaire liés à la nicotine, effets possibles sur les voies respiratoires, interrogations persistantes sur certains mécanismes impliqués dans la cancérogenèse : la réduction des risques ne saurait être confondue avec l'absence de risque.

Face à cette situation, notre politique publique demeure incomplète. Nous avons imposé le paquet neutre aux cigarettes mais pas aux produits du vapotage. Nous taxons fortement le tabac mais laissons prospérer un marché de la nicotine qui échappe encore largement

« Nous avons affaibli la visibilité du tabac, mais nous n'avons jamais neutralisé l'industrie qui le produit »

à une fiscalité cohérente de santé publique. Nous continuons à traiter certains produits nicotiniques comme s'ils relevaient de la consommation courante alors qu'ils entretiennent une dépendance dont les industriels tirent profit.

L'heure n'est plus aux demi-mesures. Étendre le paquet neutre aux produits du vapotage, mieux encadrer les nouveaux produits nicotiniques, instaurer une fiscalité adaptée, renforcer la prévention et protéger davantage les mineurs doivent devenir des priorités.

Mais nous devons également retrouver une ambition politique plus forte. C'est le sens de la proposition de loi que j'ai déposée visant à créer une génération sans tabac en interdisant progressivement la vente de tabac aux personnes nées après 2014. Le Royaume-Uni a déjà choisi cette voie en interdisant la vente de tabac aux personnes nées après 2008, la France ne peut rester spectatrice.

Cinquante ans après la loi Veil, trente-cinq ans après la loi Évin et dix ans après le paquet neutre, le véritable bilan est celui-ci : chaque fois que la puissance publique a agi avec détermination, elle a fait reculer l'industrie du tabac. Chaque fois qu'elle a relâché la pression, cette industrie a trouvé de nouveaux produits, de nouveaux discours et de nouveaux marchés pour préserver son modèle économique. L'histoire de la lutte contre le tabac nous enseigne une leçon simple : l'inaction profite toujours à l'industrie. L'oublier aujourd'hui serait une faute politique autant qu'une faute sanitaire. ●



GÉNÉRATION SANS TABAC : LA FRANCE PEUT FAIRE COMME LE ROYAUME-UNI !

Michel LAUZZANA

- Député Ensemble pour la République de Lot-et-Garonne
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Président du groupe d'études Cancer
- Membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- Membre du Haut conseil du financement de la protection sociale



Chaque année, le tabac tue 75 000 personnes en France. Il est responsable de 40 % des cancers évitables. Ces chiffres, nous les connaissons. Ce que nous savons moins, c'est que la tendance est en train de s'inverser lentement, mais réellement.

Depuis 2017, les politiques publiques de lutte contre le tabac ont produit des premiers résultats. La prévalence du tabagisme quotidien chez les adultes est passée de 29,4 % en 2016 à 18 % en 2024 : plus de 4 millions de fumeurs en moins en dix ans. Ces résultats sont le fruit de réformes courageuses : hausse du prix du tabac, extension des espaces sans tabac, interdiction des puffs.

Cependant, l'objectif d'une génération sans tabac d'ici 2032 reste loin. Le Plan national de lutte contre le tabac 2023-2027, adopté avec ambition, n'a pas été mis en œuvre à la hauteur des enjeux en partie en raison de l'instabilité politique qui a frappé notre pays. Mais l'industrie du tabac, elle, ne connaît pas l'instabilité. Elle s'adapte, innove, contre-attaque.

La cigarette électronique l'illustre. En 2022, plus d'un adolescent de 17 ans sur deux avait déjà expérimenté la vape. Les « puffs », arrivées sur le marché en 2021, ont explosé chez les collégiens et lycéens avant d'être interdites en février 2025. Ce n'est pas un substitut au tabac : c'est un produit complémentaire, conçu pour recruter de nouveaux consommateurs.

À l'aube de 2027, il est ainsi temps d'identifier ce qui reste à faire, et de nous donner les moyens d'aller jusqu'au bout d'un objectif que nous nous sommes fixé : une génération sans tabac d'ici 2032.

Sur la cigarette d'abord. Le Royaume-Uni vient d'adopter une loi interdisant la vente de tabac aux personnes nées après le 1er janvier 2009. C'est le principe de la génération sans tabac traduit en droit : on ne revient pas sur les droits des fumeurs actuels, mais on ferme définitivement la porte aux générations futures. La France devrait explorer cette voie.

Sur les substituts ensuite. Le paquet neutre a fait ses preuves sur le tabac. Il doit ainsi être étendu sans délai aux produits de vapotage. Des packagings colorés, des arômes fruités, des noms évocateurs : tout est conçu pour séduire les jeunes. Parallèlement, nous devons mieux encadrer l'ensemble de ces produits. À terme, une piste mérite d'être

posée : réserver la commercialisation aux seuls produits expressément autorisés par une autorité de santé indépendante, dans le cadre strict d'un accompagnement au sevrage. L'objectif n'est pas de priver les fumeurs d'outils utiles, mais d'imposer une logique médicale là où règne aujourd'hui une logique purement commerciale.

Enfin, l'accompagnement des personnes qui fument encore. La culpabilisation n'a jamais sauvé personne. Ce qu'il faut, c'est un accompagnement personnalisé. Les pharmaciens sont en première ligne : accessibles, de confiance, présents sur tout le territoire. Ils

« Le Royaume-Uni vient d'adopter une loi interdisant la vente de tabac aux personnes nées après le 1er janvier 2009. C'est le principe de la génération sans tabac traduit en droit : on ne revient pas sur les droits des fumeurs actuels, mais on ferme définitivement la porte aux générations futures »

doivent disposer de moyens renforcés : consultations de sevrage, suivi numérique, coordination avec les médecins traitants.

Certaines de ces mesures n'attendent pas. L'extension du paquet neutre à la vape, le renforcement du rôle des pharmaciens, l'accélération de la mise en œuvre du Plan national 2023-2027 : autant de décisions qui peuvent et doivent être prises dans cette législature, sans attendre.

D'autres, plus structurelles, appellent un débat de fond. L'interdiction progressive de la vente de tabac aux générations futures, l'encadrement médical des substituts, la création d'une autorité indépendante de contrôle : ce sont des choix de société qui méritent d'entrer dans le débat présidentiel. Car derrière ces questions techniques se cache une réalité simple : nous parlons de la santé de nos concitoyens, en particulier de nos futures générations. ●



Une réglementation européenne doit soutenir l'innovation responsable



Entretien avec **Matthias Pio**, Directeur des affaires publiques et réglementaires de BAT France Benelux

Régulation du secteur. Alors que les débats autour du vapotage se poursuivent en France et se déplacent désormais à l'échelle européenne, quel cadre réglementaire vous paraît aujourd'hui le plus pertinent pour structurer durablement le secteur ?

MP : La France et l'Europe se trouvent à un moment décisif dans la prévention du tabagisme. Malgré des politiques restrictives, parmi les accises les plus élevées au monde et le paquet neutre, le tabac demeure l'une des premières causes de cancers évitables : plus de 25 % de la population fume encore à l'échelle nationale.

La question est donc de savoir si la France et l'Europe sauront saisir l'opportunité de faire évoluer leur approche de santé publique en mettant en place un cadre réglementaire favorisant l'accès à des alternatives telles que le vapotage et les sachets de nicotine, dont un nombre croissant de données suggère qu'elles peuvent jouer un rôle pour les fumeurs adultes qui, à défaut, continueraient de fumer.

Ainsi, avant même d'évoquer un cadre réglementaire, nous devons d'abord être convaincus que les produits alternatifs peuvent constituer un outil de réduction des risques pour les fumeurs adultes qui peinent à arrêter, comme l'indique l'ANSES dans son dernier rapport de février 2026. Il s'agira ensuite de consolider le socle de mesures introduites par la TPD2, au regard d'un marché des alternatives au tabac en constante évolution. À cette fin, nous préconisons un contrôle strict des ventes chez les buralistes et dans les vape shops, par un système de licence pour ces derniers, assorti d'une fiscalité proportionnée dans une logique de régulation de marché, ainsi qu'un contrôle strict des pratiques marketing, sans pour autant les aligner sur la réglementation du tabac. Une telle démarche ne ferait que créer un amalgame injustifié entre ces

produits.

En définitive, ce que nous attendons de cette révision, c'est une réglementation européenne qui soutienne l'innovation responsable et offre aux fumeurs adultes un cadre clair pour accéder aux alternatives au tabac.

BAT se dit favorable à une restriction des arômes susceptibles d'attirer les mineurs, comme les saveurs confiserie. Comment définir une réglementation qui protège efficacement les jeunes tout en conservant un outil de transition pour les fumeurs adultes ?

MP : Tout d'abord, BAT France réaffirme son engagement : les mineurs ne doivent ni fumer ni consommer de produits nicotinés, quels qu'ils soient.

C'est pourquoi BAT France soutient sans ambiguïté l'interdiction des arômes dont la finalité première est d'attirer les non-fumeurs, et les jeunes en particulier : les arômes bonbon, barbe à papa ou céréales sucrées jouent un rôle limité dans l'accompagnement des fumeurs adultes.

Mais toute réglementation des arômes doit reposer sur une analyse rigoureuse. Les arômes fruités et mentholés peuvent jouer un rôle pour les fumeurs adultes qui cherchent à s'éloigner de la cigarette, et une interdiction indifférenciée risque de limiter leurs options. Le constat est simple : comment détourner un fumeur du tabac si la réglementation le contraint à n'utiliser que des produits de vapotage qui lui rappellent le goût de la cigarette ?

La bonne approche combine trois leviers : interdire les arômes de type confiserie, renforcer les contrôles au point de vente (vérification de l'âge en ligne et en magasin) et encadrer strictement la distribution.

Certains acteurs plaident pour des restrictions beaucoup plus larges, voire pour l'interdiction de certaines catégories de produits. Pourquoi estimez-vous qu'une telle approche pourrait produire des effets contraires aux objectifs de santé publique ?

MP : Une interdiction générale part d'une intention louable mais peut entraîner des conséquences imprévues. Un fumeur adulte qui ne peut plus accéder à un produit de vapotage ne cesse pas nécessairement de consommer de la

nicotine : il peut revenir à la cigarette. C'est ce que reflètent certaines expériences internationales où des restrictions étendues ont coïncidé avec une hausse du tabagisme comme du recours aux produits illicites.

La politique de santé publique doit s'appuyer sur des données probantes : ce qui importe, c'est le résultat global pour la population. Retirer du marché les alternatives au tabac sans proposer de solutions efficaces risque de limiter les options offertes aux fumeurs adultes qui cherchent à s'éloigner de la cigarette.

Vous alertez sur le risque de voir se développer un marché parallèle alimenté par des produits non contrôlés, notamment en provenance de Chine. Comment les autorités européennes peuvent-elles renforcer l'encadrement du vapotage sans favoriser ce phénomène ?

MP : Tout d'abord, l'interdiction n'a jamais fonctionné. Une interdiction générale est la garantie qu'un marché illicite se développera, au grand jour, avec des conséquences dramatiques pour la santé publique. D'autant plus que ce marché parallèle existe déjà : il prospère précisément là où la réglementation est soit absente, soit si stricte qu'elle ne laisse aucune place à une offre légale.

Les produits jetables non conformes en provenance d'Asie prolifèrent dans les épiceries de nuit et sur les réseaux sociaux partout en Europe, en toute impunité : taux de nicotine dépassés, réservoirs jusqu'à dix fois supérieurs au volume réglementaire (2 ml) pour une cigarette électronique préremplie, QR codes imprimés sur les paquets renvoyant vers des sites promotionnels, absence de dispositifs de sécurité enfant.

La solution n'est donc pas d'assouplir la réglementation mais de la rendre effectivement applicable. Cela repose sur trois piliers : l'harmonisation européenne des normes pour éviter les arbitrages entre États membres, le renforcement des capacités douanières et de contrôle aux frontières, et l'interdiction de tout produit susceptible de faciliter une utilisation immédiate par les mineurs, tels que les "starter kits" complets associant cigarette électronique et e-liquides. Plus la réglementation est perçue comme légitime et proportionnée, plus les consommateurs resteront dans le circuit légal.

CONTREBANDE DE TABAC : LE FUMEUX MARCHÉ DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Nathalie GOULET

- Sénatrice UC de l'Orne
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Membre de la commission des Finances



Alors que les médias et les hommes politiques assènent à longueur de pages leur volonté de lutter contre le narcotrafic, la France devenue un narco-État, ce « narcotropisme » conduit à ignorer des évidences.

D'abord, la criminalité organisée est pluridisciplinaire et créative ; d'autre part, les narcotrafiants ne se limitent plus depuis longtemps à la drogue, mais manient la contrefaçon, le trafic de migrants et toutes les cordes de la criminalité organisée.

Ce tropisme finit par donner des œillères sur les autres vecteurs de la criminalité organisée. Le trafic de tabac est l'un d'eux.

La contrebande de tabac est aujourd'hui une industrie criminelle structurée, capitalisée, armée, qui gère des flux à l'échelle continentale et dont les tentacules s'enfoncent dans le tissu de notre société.

Les chiffres publiés récemment par les douanes françaises et l'OLAF l'attestent sans ambiguïté : nous sommes face à une véritable industrialisation de la fraude.

Une fraude à l'échelle industrielle

Les données les plus récentes donnent le vertige :

À l'échelle mondiale, selon l'OMS et la FCTC, le marché illicite représente près de 11 % du marché global, soit environ 657 milliards de cigarettes par an, générant 47 milliards de dollars de pertes fiscales annuelles.

En Europe, l'OLAF recense 38,9 milliards de cigarettes illicites en circulation pour la seule année 2024, un record depuis 2015, en hausse de 10,8 % par rapport à 2023.

Les pertes fiscales pour l'Union européenne s'élèvent à 14,9 milliards d'euros.

La France, quant à elle, se retrouve au premier rang européen avec 18,7 milliards de cigarettes illicites consommées, soit environ la moitié des volumes européens.

Jusqu'à 17,7 % du tabac consommé sur notre territoire échappe à la fiscalité, représentant plus de 8 000 tonnes selon les estimations de 2023.

Le manque à gagner fiscal est estimé à près de 9 milliards d'euros. Des ressources qui devraient financer nos services publics, nos hôpitaux, notre sécurité.

Des usines clandestines sur notre propre sol : le narcotrafic s'invite dans le tabac

Ce qui est peut-être plus inquiétant encore que les volumes, c'est la métamorphose des modes opératoires. Pendant longtemps, la contrebande de tabac était liée à des flux d'importation depuis des pays à fiscalité plus faible. Aujourd'hui, la production elle-même s'est implantée sur notre territoire. Les douanes françaises ont démantelé au moins sept usines clandestines en France au cours des cinq dernières années. Ces structures sont capables de générer jusqu'à 120 000 euros de gains par jour et de produire jusqu'à deux millions de cigarettes quotidiennement.

Loin de l'image du petit passeur frontalier, presque sympathique,

les criminels d'aujourd'hui sont passés au trafic 4.0.

Leurs dispositifs logistiques, leur sécurisation, leurs procédés s'alignent désormais sur ceux du narcotrafic : cloisonnement des cellules, utilisation de messageries cryptées, recours à des « mules », implantation locale via les réseaux sociaux et les applications numériques.

Dans le même temps, les saisies douanières ont atteint 548 tonnes en 2025, en hausse de 12 % en un an, avec plus de 20 000 infractions constatées, soit 56 saisies par jour. Ces chiffres témoignent à la fois de l'ampleur du phénomène et de l'intensification des efforts des services en charge des poursuites.

Cette contrebande n'est pas un crime sans victime.

Les conséquences sur la santé des populations : le trafic de tabac illicite aggrave l'épidémie

En 2023, plus de 68 000 décès en France étaient attribuables au tabagisme, soit 11 % de la mortalité totale (16 % chez les hommes, 6 % chez les femmes). Le tabac reste la première cause de mortalité évitable en France.

Le lien direct avec le marché illicite : en rendant les cigarettes moins chères et plus accessibles — notamment aux jeunes et aux populations défavorisées — la contrebande entretient la consommation et freine la baisse du tabagisme que les politiques fiscales sont censées provoquer.

Des victimes oubliées : les ruralistes

Derrière ces statistiques se cachent des drames humains et économiques bien concrets. Les ruralistes, ces commerçants de proximité qui maillent notre territoire et constituent souvent le dernier service public dans les zones rurales ou périurbaines, subissent de plein fouet la concurrence déloyale de la fraude. Dans certains départements frontaliers, la baisse de leurs ventes peut atteindre 45 %. Ce sont des emplois menacés, des commerces qui ferment, des liens sociaux qui se défont.

La lutte contre la contrebande de tabac n'est donc pas seulement une question de recettes fiscales : c'est aussi une question d'aménagement du territoire, de maintien du commerce de proximité et de protection de ceux qui respectent la loi contre ceux qui la bafouent.

Agir : les outils législatifs

Face à ce constat, il faut des outils légaux à la hauteur des menaces. Dans le cadre du projet de loi « Réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public », deux amendements stratégiques ont été adoptés lors de la séance du 26 mai 2026.

- Le premier (amendement n° 23 rect. bis) vise à renforcer la lutte contre le trafic de tabac en harmonisant les sanctions liées à la contrefaçon : il autorise les officiers de police judiciaire à disposer d'un arsenal procédural complet face aux réseaux organisés. Il fallait mettre fin à des disparités de traitement absurdes qui permettaient à certains trafiquants de s'en sortir avec des sanctions dérisoires.
- Le second amendement (n° 29 rect. bis) étend l'usage des Lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) à la lutte contre les trafics de tabac. Ces dispositifs, jusqu'ici principalement dédiés à d'autres infractions, constituent des outils de détection précieux pour identifier les véhicules utilisés par les réseaux de contrebande sur nos routes. En permettant leur déploiement systématique dans la lutte anti-traffic, on dote enfin les forces de l'ordre de moyens modernes adaptés à l'évolution des pratiques criminelles.
- Il faut espérer qu'ils seront maintenus dans la navette parlementaire et que le trafic de tabac, comme ses contrefaçons, sera pris en considération comme un sujet majeur et à bas bruit de la criminalité organisée qui gangrène notre pays. ●

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2026

VIENT
DE
PARAITRE

◀ Tout connaître des principaux
acteurs du système de santé
en France



DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé
- de la Présidence de la République, du Parlement, des élus locaux, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)
- de la e-santé
- des établissements de santé

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**
Tél. : 03 27 56 38 57 - trombinoscope@propublic.fr

☐ Je commande le Trombinoscope de la Santé paru en mars 2026
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 180 €HT soit 189,90 €TTC*

* TVA 5,5 %, frais de port offert

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- ☐ Chèque ☐ Mandat
☐ Paiement en ligne sécurisé sur
www.trombinoscope.com
☐ Bon de commande administratif et procédure
habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

☐ M. ☐ Mme

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél Fax

E-mail

Génération sans tabac : Pourquoi la réduction des risques est le chaînon manquant

Le tabac demeure l'une des premières causes de mortalité évitable. En France, la baisse du nombre de fumeurs déclarés ces dernières années doit être nuancée : elle ne reflète pas le tabac vendu hors cadre légal, dont la part progresse. Près de 9 millions de personnes continuent de fumer. Les politiques de prévention, de fiscalité et de régulation montrent aujourd'hui leurs limites et ne suffisent pas pour tous les publics. C'est pourquoi la réduction des risques doit aujourd'hui prendre toute sa place dans les politiques publiques de lutte contre le tabagisme.

Un forum pour faire face à la réalité du terrain

Le 9 juin 2026, à Paris, s'est tenue la 3ème édition du Forum Francophone sur la Nicotine. Médecins, professionnels de santé, décideurs publics, associations, chercheurs économistes et acteurs de terrain se sont rassemblés autour d'une thématique centrale : « Craving, habitudes et dépendance : sortir du tabac à travers la réduction des risques ».

Les échanges ont rappelé que l'arrêt du tabac ne peut pas être réduit à une simple question de volonté. La dépendance repose sur des mécanismes biologiques, psychologiques, sociaux et comportementaux complexes, comme le craving : cette envie irrésistible de fumer qui peut provoquer des rechutes, même après plusieurs tentatives. Face à cette réalité, les alternatives à risque réduit peuvent jouer un rôle d'accompagnement et ainsi aider certains fumeurs adultes à sortir progressivement du tabac.

À cette occasion, les intervenants, parmi lesquels le **Dr Gaétan Barrette, médecin et ancien ministre de la Santé du Québec**, et la **Dr Imane Kendili, addictologue et présidente d'African Global Health** ont appelé à une approche du sevrage plus réaliste, fondée sur l'accompagnement des fumeurs tout au long de leur parcours et sur la reconnaissance de la réduction des risques comme un levier complémentaire dans la lutte contre le tabagisme.

Combattre la combustion, pas les alternatives

Pour guider efficacement les fumeurs vers la sortie, encore faut-il s'appuyer sur la science plutôt que sur les idées reçues. Comme l'a rappelé avec force le **Dr Hervé Tarragano** lors du forum : « 77 % des Français croient que la nicotine cause le cancer, c'est la combustion. » C'est bien la fumée, chargée de goudrons et de monoxyde de carbone, qui tue 68 000 personnes par an en France. Pas la nicotine.

Dès lors, diaboliser les outils de substitution sans combustion et plus largement les alternatives est un non-sens sanitaire. Le développement d'alternatives à la cigarette, comme le vapotage, les sachets de nicotine ou les substituts nicotiniques, ouvre de nouvelles perspectives pour réduire le tabagisme. La Suède et le Royaume-Uni ont montré qu'une intégration encadrée de ces solutions peut contribuer à réduire le tabagisme et ses conséquences sanitaires.

Pour un dialogue horizontal et des politiques de long terme

Le Forum Francophone sur la Nicotine a également souligné la nécessité d'un dialogue entre les acteurs fondé sur les preuves scientifiques et la réalité des parcours de sevrage, dans une vision de long terme de la lutte contre le tabagisme.

À l'issue de ce forum, l'ensemble des experts a signé le Manifeste pour une approche pragmatique de la réduction des risques liés au tabagisme. Ce texte appelle solennellement les décideurs à adopter une vision de long terme, fondée sur les preuves scientifiques et l'expérience clinique.

Une responsabilité immense pour les décideurs

Aux parlementaires, membres du gouvernement et régulateurs qui lirez ces pages : les choix réglementaires que vous

posez aujourd'hui ont des conséquences directes sur la vie de millions de concitoyens. Parmi eux se trouvent vos proches, vos amis, vos électeurs. Interdire ou restreindre à l'excès les alternatives sans combustion, comme les sachets de nicotine, c'est prendre le risque de renvoyer vers la cigarette des ex-fumeurs qui s'en étaient éloignés.

Notre responsabilité collective est simple : ne pas laisser les fumeurs sans solution. Pour cela, nous devons nous appuyer sur des faits scientifiques, qui montrent que la réduction des risques est un chemin réaliste vers la sortie du tabac.

Norbert Neuvy : entrepreneur engagé basé à Brive-la-Gaillarde, ancien grand fumeur, co-fondateur de Nicotine World.



Norbert Neuvy
cofondateur de Nicotine World
et coorganisateur du Forum
Francophone sur la Nicotine.



**NICOTINE
WORLD**
L'INFO SANS TABAC

Paquet neutre sur la vape : oui à la protection des mineurs mais non à l'affaiblissement de la réduction des risques

Une proposition de loi veut imposer le paquet neutre aux produits du vapotage. La tentation, pour nous industriels, serait de nous y opposer sans nuance. Mais il faut reconnaître une réalité : le marché de la vape connaît des dérives que nous ne pouvons plus minimiser. En tant que professionnels du secteur, nous devons dire ce qui ne va pas, accepter de corriger nos pratiques et contribuer à bâtir un cadre juridique plus exigeant.

Les chiffres sont clairs. L'expérimentation du vapotage chez les lycéens est passée de 35,1 % en 2015 à 46,0 % en 2024, et l'usage quotidien de 2,8 % à 6,8 %. Ces données ne sont pas anecdotiques : elles traduisent un échec collectif. Le vapotage a été conçu pour accompagner les fumeurs adultes hors du tabac, non pour servir d'initiation à la nicotine chez des adolescents. Aucun argument économique, aucune référence au marché parallèle, aucune comparaison internationale ne saurait relativiser ce constat. Cette situation est inacceptable. C'est d'abord notre responsabilité.

Le 28 avril 2026, les députés Nicolas Thierry et Pierre Cazeneuve ont déposé une proposition de loi visant à uniformiser les emballages de tous les produits du vapotage, sur le modèle du paquet neutre du tabac. L'objectif affiché est de mettre fin à l'utilisation du conditionnement comme vecteur promotionnel auprès des jeunes. Cet objectif est légitime. Nous le partageons. Ce que nous contestons, c'est la méthode.

Le rapport de l'ANSES de février 2026, fondé sur l'analyse de 2 500 études, établit qu'aucune catégorie d'effets liés au vapotage ne dépasse, en gravité ni en niveau de preuve, ceux observés pour le tabac fumé. L'agence évalue aussi à 700 000 le nombre de personnes ayant arrêté de fumer grâce à la cigarette électronique et rappelle

que 98 % des vapoteurs adultes sont fumeurs ou anciens fumeurs. Dans le même temps, une majorité de Français perçoit déjà, à tort, la vape comme aussi dangereuse que la cigarette. Envoyer le même signal visuel que pour le tabac risquerait d'ancrer encore cette confusion et de détourner des fumeurs d'une alternative cohérente avec la réduction des risques. Ce n'est pas une objection d'industriel : c'est une question de cohérence de politique publique.

Mais cet argument ne sera crédible que si la filière assume enfin sa part de responsabilité. Nous savons ce qui attire les mineurs : les dénominations empruntées à l'univers de la confiserie, les codes visuels enfantins, les références au ludique, parfois des produits qui frôlent le jouet. Continuer à faire comme s'il ne s'agissait que de quelques acteurs marginaux n'est plus tenable.

La filière doit donc agir et vite. Première urgence : bannir les dénominations, visuels et codes qui n'ont rien à faire sur des produits destinés à des adultes. Deuxième urgence : reconnaître publiquement les dérives et soutenir un cadre juridique exigeant, ciblé sur les véritables ressorts d'attractivité auprès des mineurs.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le paquet neutre n'est pas la bonne réponse ; mais le statu quo ne l'est pas davantage. Le vrai levier n'est pas l'emballage, c'est l'accès au produit. Il faut renforcer réellement les contrôles à chaque point de vente : vérification systématique de l'âge, sanctions effectives en cas d'infraction, encadrement strict de la vente en ligne et des circuits de distribution non contrôlés. Une réglementation ferme sur ce qui attire vraiment les mineurs, associée à des moyens de contrôle à la hauteur, serait plus ciblée et plus efficace.

L'enjeu n'est pas de choisir entre fermeté et pragmatisme, mais de les articuler. Elle suppose aussi que l'on distingue clairement ce qui relève de l'information des fumeurs adultes et ce qui constitue une séduction manifeste des plus jeunes. Confondre les deux conduirait à fragiliser un outil de sortie du tabac sans mieux protéger la jeunesse. Une politique publique solide doit cibler les comportements à risque, non envoyer un signal indistinct qui brouille les repères sanitaires et affaiblit la lisibilité du message de réduction des risques. Ce serait une erreur politique !

Protéger les mineurs sans pénaliser les alternatives à risques réduits exige une régulation ferme ciblée, lisible et proportionnée, qui porte d'abord sur l'accès au produit, les usages commerciaux et véritables facteurs d'attractivité.



Julia Neumaier,
Directrice générale d'Imperial
Brands Seita

VAPOTAGE : POUR UN CADRE RENFORCÉ... ET EFFICACE

Vincent Durieux

► Président France Vapotage
► Président Innova SAS -
NHOSS / Concept Arome



Le débat sur le vapotage souffre d'un paradoxe. Alors que la « cigarette » électronique est devenue l'outil le plus utilisé par les Français pour sortir du tabac, des propositions législatives successives envisagent de la traiter comme un produit du tabac. Une confusion qui risque de produire l'effet inverse de celui recherché.

Les faits sont connus. 4 millions de Français vapotent. Selon la revue scientifique Cochrane, qui a analysé plus d'une centaine d'études indépendantes, la vapoteuse est l'outil le plus efficace pour arrêter de fumer, devant les substituts nicotiniques pharmaceutiques. Les acteurs de santé publique reconnaissent sa place dans les stratégies de sevrage et de réduction des risques. De fait, elle est avant tout une solution de sortie du tabagisme : seuls 2,8 % des vapoteurs quotidiens n'ont jamais fumé.

Cela ne signifie pas que la vape soit un produit anodin. Des interrogations légitimes subsistent, concernant les usages chez les plus jeunes ou les effets à long terme, qui justifient pleinement un encadrement exigeant.

Cependant, une régulation efficace ne se mesure pas au nombre de taxes et d'interdictions qu'elle produit, mais à sa capacité à répondre aux risques réels, ici par le contrôle de la qualité des produits, la protection des mineurs, une surveillance sanitaire renforcée.

Or notre cadre réglementaire reste largement inspiré d'une logique conçue pour le tabac. Fiscalité punitive, restrictions généralisées sur les arômes et paquet neutre sont régulièrement avancés comme des réponses évidentes, sans tenir compte des spécificités du vapotage.

Cette confusion comporte un double danger. Le premier est sanitaire. En réduisant l'attractivité ou l'accessibilité de la vape pour les fumeurs adultes, on risque de freiner un levier majeur de sortie du tabagisme, tout en favorisant la circulation de produits non contrôlés.

Le second risque est économique. En quelques années, une filière ancrée dans les territoires a émergé. Elle représente plus de 20.000 emplois et fédère des dizaines de PME industrielles, assurant la production de 70 % des e-liquides consommés en France, auxquelles s'ajoutent trois réseaux de distribution complémentaires : les boutiques spécialisées (« vape shops »), les buralistes et l'e-commerce. Dans un contexte économique déjà dégradé, des contraintes excessives menaceraient ces acteurs nationaux, sans pour autant atteindre

les objectifs poursuivis. L'exemple allemand doit nous alerter. Depuis l'instauration d'une surtaxe, 30% du marché est illégal selon l'institut Fraunhofer IIS, avec un manque à gagner fiscal d'environ 119 millions d'euros en 2024.

Les pistes sont pourtant connues : harmoniser les exigences applicables aux produits avec ou sans nicotine, renforcer la traçabilité, clarifier les responsabilités tout au long de la chaîne de distribution, mettre en place une véritable « vapo-vigilance » permettant de détecter rapidement les éventuels risques liés aux produits ou aux usages, mieux informer les fumeurs adultes sur les différentes options de sevrage.

La protection des mineurs doit devenir une priorité absolue. Les outils existent : vérification effective de l'âge, contrôle rigoureux des points de vente, sanctions dissuasives.

Une régulation efficace suppose de s'appuyer sur une connaissance fine des produits, des usages et des réalités du terrain. L'enjeu est donc de construire un cadre adapté dans le dialogue entre pouvoirs

« Une régulation efficace ne se mesure pas au nombre de taxes et d'interdictions qu'elle produit, mais à sa capacité à répondre aux risques réels. »

publics, experts sanitaires et acteurs du secteur. Or, à ce jour, il n'existe toujours pas d'espace de concertation dédié et structuré.

À l'heure où l'Europe peine à trouver un consensus sur l'évolution de son cadre réglementaire, la France a l'opportunité de porter une approche exigeante et pragmatique.

La réussite de cette future régulation se mesurera à sa capacité à protéger les jeunes et garantir la sécurité des consommateurs, sans détourner les fumeurs adultes d'une solution efficace pour sortir du tabac. ●



NOUS AVONS ÉTEINT LA CIGARETTE, PAS L'ADDICTION : POURQUOI LA LENTE VICTOIRE CONTRE LA CIGARETTE MASQUE LE VRAI DÉFI DE L'ADDICTION À LA NICOTINE ?

Stéphane VIRY

- Député Libertés, indépendants, Outre-mer et territoires (Liot) des Vosges
- Membre de la Commission des comptes de la sécurité sociale



chacun vend tout à tous, il s'ouvre grand. Quant à la vente en ligne aux particuliers, ce cheval de Troie du marché des mineurs, elle sera purement et simplement interdite.

Vient ensuite le nerf de la guerre : le prix. Une singularité bien française leur applique encore le taux réduit de TVA, celui du pain et du lait, comme si l'addiction relevait de la première nécessité. Une aberration ! Tant qu'ils coûteront moins cher qu'un paquet de bonbons, ces flacons resteront à portée de toutes les bourses adolescentes. Bruxelles promet une taxation harmonisée pour 2028 ; je refuse d'attendre : dès 2026, ma proposition installe une accise

« La solution la plus radicale est aussi la plus protectrice : interdire la vente de tout produit nicotinique à nos jeunes, pour bâtir une société « zéro nicotine » »

Il est des victoires dont on mesure mal le prix. Le dernier baromètre de Santé publique France en livre une, éclatante : en dix ans, la France compte quatre millions de fumeurs quotidiens de moins. Quatre millions de poumons soustraits à la lente combustion du tabac. Une belle avancée, à condition de ne pas la prendre pour une ligne d'arrivée. Car derrière le recul de la cigarette se dessine une question que nous avons trop longtemps esquivée : et si nous avions gagné la bataille du tabac sans livrer celle de la nicotine ?

Le roi est mort, vive le roi ? Voilà le piège. Le vapotage et la nébuleuse des substituts nicotiniques sont sans doute moins nocifs que la cigarette, et ils ont aidé bien des fumeurs à s'affranchir de leur dépendance. Nul ne le conteste. Mais un sevrage n'a de sens que s'il conduit vers la sortie. Or ce qui devait être une porte de sortie devient, pour notre jeunesse, une porte d'entrée. Là où l'ancien fumeur trouve une issue, l'adolescent découvre un commencement. Et les industriels, eux, l'ont parfaitement compris : couleurs acidulées, arômes sucrés, marketing taillé pour séduire des enfants. La stratégie est limpide ; il nous faut une riposte qui le soit autant.

J'ai été de ceux qui ont défendu fermement l'interdiction des puffs, cette aberration à la fois sanitaire et écologique. Mais interdire ne suffit pas quand le commerce parallèle prend le relais et que la loi se contourne. Je ne me résous pas au rôle de spectateur : je reviens avec une proposition de loi complémentaire, qui trace une trajectoire sanitaire et fiscale pluriannuelle au service à la fois de la santé publique et des finances publiques.

D'abord, remettre de l'ordre là où règne le désordre. Ces produits ont prospéré dans un vide juridique : il est temps de les ramener dans le droit commun. Je propose d'en confier la vente aux buralistes, ces sentinelles de proximité à qui l'État confie déjà un commerce sous contrôle. Oui, je l'assume : bien des « vape shops » fermeront. Mais légiférer, c'est choisir ; et entre la prospérité de quelques enseignes et la protection de nos enfants, ma préférence ne fait guère de doute. Là où l'on vérifie l'âge, où l'on trace, où l'on forme, l'accès des plus jeunes se ferme ; là où

de cinq centimes par millilitre. Et plutôt que de se diluer dans le budget, ces recettes financeront prévention et accompagnement au sevrage. Non pas une punition : une cohérence. On ne saurait, d'une main, déplorer la dépendance et, de l'autre, la brader.

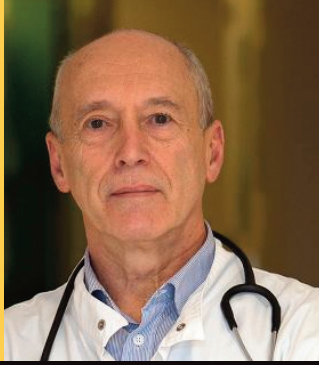
Enfin, regardons plus loin. La solution la plus radicale est aussi la plus protectrice : interdire la vente de tout produit nicotinique à nos jeunes, pour bâtir une société « zéro nicotine ». L'Australie l'a osé avec le tabac : inspirons-nous-en. Et n'oublions aucun visage de cette dépendance : tabac, vapotage, snus se nourrissent tous de la même molécule. C'est elle, le cœur du problème. Accompagner et soigner ceux qu'elle tient déjà ; protéger, surtout, ceux qu'elle n'a pas encore atteints. Une nation se mesure aussi à ce qu'elle refuse de vendre à ses enfants. Nous sevrerons la France du tabac, il nous reste à la libérer de la nicotine. ●



LES MARCHÉS PARALLÈLES DE TABAC NE SONT PAS UNE FATALITÉ, MAIS RÉSULTENT DES STRATÉGIES D'APPROVISIONNEMENT DES FABRICANTS

Yves MARTINET

► Président du Comité national contre le tabagisme



Erin ROMAN

► Directrice de SmokeFree Partnership, une coalition européenne de 65 ONG de lutte contre le tabagisme



En France, les marchés parallèles de tabac constituent un enjeu sanitaire et fiscal de premier plan. Cette situation n'est toutefois pas le fruit d'une fatalité ou la conséquence naturelle des politiques de lutte contre le tabagisme. Elle est la résultante d'une stratégie de captation fiscale par certains États, exploitée par l'industrie du tabac. Il est temps pour la France de peser sur le débat européen pour mettre fin à ces pratiques.

On estime que 17,7 % des volumes de tabac consommés en France sont achetés en dehors du réseau des buralistes. Selon les données publiques les plus récentes, près de 85 % de cette consommation hors-réseau est composée d'achats transfrontaliers.

Au Luxembourg, le tabac comme rente fiscale

Pour les fumeurs, ces comportements sont essentiellement motivés par la persistance d'écarts tarifaires avec plusieurs pays limitrophes. Ainsi, au Luxembourg, le prix du paquet de cigarettes le moins cher s'élève à 5,30 euros, un tarif significativement inférieur à celui pratiqué en France. Pour la Cour des comptes du Grand-Duché, ces politiques de dumping fiscal traduisent une « approche essentiellement budgétaire de la fiscalité du tabac » visant à faire du Luxembourg « un point d'attraction pour les acheteurs frontaliers ». Fin 2025, l'Administration des douanes se félicitait du « niveau exceptionnellement élevé » des volumes de ventes de tabac : entre 2019 et 2025, celles-ci ont grimpé de près de 75 %.

Un marché alimenté par les fabricants

Cette situation est très largement mise à profit par l'industrie du tabac. En 2024, les fabricants ont livré l'équivalent de cinq milliards de cigarettes au Luxembourg. Si ces volumes étaient exclusivement destinés au marché national, chaque Luxembourgeois devrait fumer plus d'un paquet par jour -enfants et non-fumeurs compris. En réalité, ce sur-approvisionnement vise essentiellement à inonder les territoires limitrophes : en 2024, l'Administration des douanes estimait que les volumes approvisionnés par l'industrie du tabac au Luxembourg sont vingt fois supérieurs à sa consommation intérieure réelle.

Un triple coût pour la France

Ces pratiques ne sont pas sans conséquences pour la santé des Français. La persistance de l'accessibilité de produits du tabac fragilise l'efficacité des politiques de lutte contre le tabagisme dans les régions concernées : bien qu'en recul, la prévalence tabagique du Grand-Est (19,8 %) demeure significativement plus élevée qu'en Île-de-France (14,6 %) ou en Bretagne (16,1 %). Sans surprise, ces écarts de consommation se traduisent par des impacts sanitaires différenciés : dans les Hauts-de-France et le Grand-Est, la mortalité attribuable au tabagisme est supérieure de 40 à 52 % à celle en Île-de-France.

Alors que les recettes fiscales générées par la vente de tabac demeurent insuffisantes pour couvrir les coûts sanitaires occasionnés par le tabagisme, les marchés parallèles constituent un manque à gagner considérable pour les finances publiques. Selon les Douanes, l'ensemble des achats effectués en dehors du réseau des buralistes représentent une perte fiscale annuelle moyenne de 4,3 milliards d'euros.

Faire de l'offre parallèle un objet de régulation européenne

Si la Confédération des buralistes est particulièrement prolixe sur la question des achats hors-réseau, elle reste pour le moins discrète sur les pratiques de sur-approvisionnement de l'industrie du tabac, incompatibles avec les intérêts directs de la profession qu'elle représente. Cette omission se retrouve dans les priorités défendues au niveau européen. Alors que le processus de révision des directives européennes sur le tabac est en cours, la Confédération des buralistes demande que la France soutienne en priorité la réduction du nombre de cartouches pouvant être rapportées d'un autre État membre.

Or, cette mesure ne peut raisonnablement constituer à elle-seule une réponse décisive pour réduire significativement le phénomène. Son efficacité supposerait un niveau de contrôle difficilement soutenable : chaque jour, plus de 120 000 Français traversent la frontière pour travailler dans le Grand-Duché ; dans le même temps, plus de 600 000 paquets de cigarettes légalement achetés au Luxembourg alimentent l'épidémie tabagique en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Ainsi, concentrer la réponse publique sur les comportements individuels revient à traiter le symptôme plutôt que la cause.

La révision des textes européens serait pourtant l'occasion de porter des mesures structurantes, comme l'harmonisation fiscale à la hausse à l'échelle communautaire, l'instauration de quotas d'approvisionnement en tabac par pays, et la mise en œuvre d'un système de suivi et de traçabilité pleinement indépendant de l'industrie. Seule une action coordonnée sur ces trois leviers peut permettre de s'attaquer aux conditions qui rendent possible l'organisation d'une offre parallèle de tabac à l'échelle européenne.

Les marchés parallèles de tabac ne relèvent pas d'une mécanique incontrôlable et rien ne condamne les politiques nationales à être ainsi contournées. L'Union européenne ne peut durablement accepter que certains États membres maximisent leurs recettes fiscales sur les ventes d'un produit dont les coûts sanitaires sont assumés par leurs voisins, ni laisser les fabricants faire des marchés parallèles un débouché stratégique de leur activité. Dans cette perspective, la France doit faire de l'organisation de l'offre parallèle de tabac un objet central de régulation. ●



« L'avenir des droits de l'homme dans un ordre international en évolution. »

Le Séminaire Chine-Europe sur les droits de l'homme 2026

21 mai 2026 – Paris, France

Après dix ans d'absence, le Séminaire Chine-Europe sur les droits de l'homme est revenu en France. Le 21 mai 2026, plus de 150 représentants de plus de 20 pays et d'organisations internationales se sont réunis à Paris autour du thème « L'évolution de l'ordre international et l'avenir des droits de l'homme », ouvrant une nouvelle étape des échanges interculturels sino-européens.

Un ordre international en pleine transformation

Aujourd'hui, l'ordre international connaît la transformation la plus profonde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : le processus de multipolarisation s'accélère et les pays du Sud global émergent. Mais l'unilatéralisme, le protectionnisme et l'hégémonisme constituent une contre-tendance qui frappe la gouvernance mondiale des droits de l'homme.

Parallèlement, une nouvelle révolution scientifique et technologique accélère sa progression, ouvrant de nouvelles opportunités. Dans ce contexte de changements profonds, l'humanité a plus que jamais besoin de solidarité plutôt que de division, de dialogue plutôt que

« Solidarité plutôt que division, dialogue plutôt qu'affrontement. »

Deux civilisations en dialogue

M. Shen Gang, ministre de l'Ambassade de Chine en France, a déclaré que la Chine et l'Europe sont toutes deux des forces majeures pour préserver la paix et la stabilité mondiales et promouvoir le progrès de la civilisation humaine. Elles doivent rechercher un terrain d'entente tout en réservant leurs divergences, défendre le véritable multilatéralisme et œuvrer à l'édification d'une communauté de destin pour l'humanité.

M. Dominique Barjot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'outre-mer et professeur à la Sorbonne, estime que l'Europe et la Chine, héritières d'anciennes civilisations, disposent d'une base solide pour le dialogue et peuvent, avec les pays du Sud global, explorer des voies de développement durables et résilientes.



Plus de 150 représentants de plus de 20 pays ont pris part aux échanges, à Paris.

Le développement, socle des droits de l'homme

M. Philippe Juvin, député à l'Assemblée nationale et rapporteur général du budget, a souligné que le développement économique fournit les conditions matérielles nécessaires à l'exercice des libertés, et fait de la dignité humaine, de l'état de droit et de la justice sociale les fondements du progrès. M. Yu Wenhao, doyen de la Faculté de droit de l'Université Centrale de Finance et d'Économie, partage ce point de vue.

« Différentes civilisations doivent se respecter mutuellement et mener un dialogue franc. »



En marge des travaux, les délégués européens et chinois échangent dans un climat de confiance.

La sagesse de l'Orient et de l'Occident

M. George A. Papandréou, ancien Premier ministre grec, a déclaré dans une allocution vidéo que face aux défis planétaires – changement climatique, écarts de richesse – aucun acteur ne peut agir seul. De Confucius à Aristote, la sagesse des penseurs orientaux et occidentaux rayonne ensemble.

M. Adrian Severin, ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, préconise d'envisager les droits de l'homme dans un esprit de bienveillance, de multilatéralisme et de solidarité : la bienveillance leur donne leur noyau moral, le multilatéralisme leur forme institutionnelle, la solidarité leur force pratique.

« La fraternité n'est pas une notion éthique vide : elle doit se traduire en institutions concrètes. »



Les participants saluent les interventions lors de la séance plénière.

De la fraternité aux institutions

M. Hu Yuhong, doyen de l'Institut de recherche sur les droits de l'homme à l'Université de Politique et de Droit de l'Est de la Chine, estime que la fraternité doit être mise en oeuvre à travers des institutions concrètes, en accordant une attention réelle aux personnes les plus en besoin de soins et d'aide.

M. Richard Abitbol, professeur et ancien conseiller du Premier ministre français et Professeur de l'Institut des Études d'Administration et de Management a proposé que l'avenir des droits de l'homme dépende de la capacité de chaque pays à instaurer un dialogue de confiance entre civilisations sur le plan concret.



Des délégués venus de plus de vingt pays ont participé aux travaux.

Une plateforme de dialogue durable

M. Hervé Azoulay, Administrateur de Silk Road Business School, a rappelé en clôture que les droits de l'homme ne peuvent être réduits à un cadre unique : ils doivent intégrer la diversité culturelle, le droit au développement, la dignité humaine et la coopération internationale.

Le Secrétaire général de la Société chinoise des études sur les droits de l'homme a indiqué qu'à l'heure actuelle, la communauté humaine a plus que jamais besoin d'unité plutôt que de division, de dialogue plutôt que d'affrontement et de coopération plutôt que de conflit.

Créé en 2015, le Séminaire est, depuis onze ans, une plateforme essentielle d'échanges institutionnalisés, organisée tour à tour à Strasbourg, Amsterdam, Bruxelles, Vienne, Rome, Berlin et Madrid.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA NEUTRALITÉ, LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC : ANALYSE ET DÉCRYPTAGE

En juillet 2025, Thomas Legrand et Patrick Cohen, journalistes du service public, sont filmés à leur insu en compagnie de dirigeants du Parti socialiste. La diffusion de ces images alimente une vive polémique sur la neutralité de l'audiovisuel public. Dans ce contexte, le groupe Union des Droites pour la République (UDR) utilise son droit de tirage pour obtenir la création d'une commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public.

Les travaux suscitent rapidement la controverse. Certains accusent la commission de dépasser le cadre de sa mission en empiétant sur le terrain juridictionnel. Or, sous la Ve République, les commissions d'enquête demeurent des organes de contrôle dont les conclusions sont, selon le Conseil constitutionnel, « dépourvues de tout caractère obligatoire »¹. Elles ne peuvent se substituer à une juridiction, même si, dans le cas de l'audiovisuel public, la commission a pu être accusée de s'apparenter à un tribunal politique et médiatique.

La commission d'enquête : l'organe le plus coercitif du parlement

Hissée au niveau constitutionnel par la réforme constitutionnelle de 2008, la commission d'enquête est sans conteste l'outil de contrôle parlementaire le plus coercitif. Elle bénéficie en effet de prérogatives

importantes², qui ont été largement utilisées par la commission d'enquête sur l'audiovisuel public. La commission d'enquête dispose d'un pouvoir de citation particulièrement étendu. Les personnes convoquées sont tenues de comparaître et de prêter serment, sous peine de sanctions pénales. Ce pouvoir a notamment conduit le président Jérémie Patrier-Leitus à déposer plainte pour parjure contre un syndicaliste ayant livré sous serment une information qui s'est révélée erronée.

De manière assez classique, la commission d'enquête a fait pleinement usage de ce droit de citation, 234 personnes ayant été auditionnées³. Ont ainsi été convoqués des dirigeants de l'audiovisuel public, dont Delphine Ernotte-Cunci (PDG de France Télévisions), des journalistes et responsables éditoriaux mais également des producteurs et acteurs privés de l'audiovisuel (Xavier Niel, Matthieu Pigasse) ou des personnalités politiques (Rachida Dati, Roselyne Bachelot...). Toutefois, ces auditions, extrêmement médiatisées⁴, ont été marquées par un climat de tension particulièrement prononcé, laissant place à échanges parfois vifs : le présentateur Nagui a accusé la commission de l'avoir « jeté en pâture », tandis que Xavier Niel a reproché au rapporteur de transformer la commission en « cirque ». En effet, si la médiatisation des auditions répond à un impératif de

transparence vis à vis des Français, elle peut aussi mener à des excès ou à des postures de la part des personnes auditionnées comme des parlementaires.

Autre prérogative majeure, le rapporteur de la commission dispose d'un pouvoir de contrôle sur pièces et sur place. Si Charles Alloncle a demandé la communication de plusieurs documents, il n'a toutefois pas fait usage de son droit de contrôle sur place, ayant obtenu l'ensemble des informations qu'il sollicitait.

L'importance du couple président/rapporteur

La répartition des compétences entre le président et le rapporteur révèle une articulation particulière entre direction procédurale et conduite matérielle de l'enquête. Cette distinction ne traduit toutefois pas une hiérarchie entre les deux fonctions, mais une complémentarité nécessaire à l'efficacité de la commission.

Le président est le garant de la conduite institutionnelle des travaux et son rôle est principalement procédural. Sa fonction repose d'abord sur une mission d'organisation et de régulation. Il convoque la commission, organise les séances et préside les auditions.

Les travaux de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public ont illustré l'importance que pouvait revêtir ce pouvoir de régulation. En décembre, le président a suspendu temporairement l'envoi des convocations

aux auditions, estimant que les règles de rigueur et de respect fixées au début des travaux n'avaient pas toujours été respectées. Plus tard, il a choisi d'interrompre l'audition de quatre anciens ministres de la Culture, après un échange tendu avec le rapporteur.

Le rapporteur de la commission, quant à lui, exerce une fonction davantage tournée vers l'investigation. Il est l'acteur central de l'enquête parlementaire et de l'élaboration des conclusions. Son rôle dépasse la simple rédaction finale du rapport : il contribue à définir la problématique de l'enquête et à structurer les constats qui seront soumis à l'approbation de la commission. Toutefois, si le rapporteur tient la plume, son rapport n'est pas une œuvre personnelle : il demeure un document adopté par la commission dans son ensemble.

Même s'il ne rédige pas le rapport, le président de la commission peut tout de même exprimer ses vues. Jérémie Patrier-Leitus a ainsi utilisé la possibilité ouverte au président de rédiger un avant-propos, dans lequel il peut se désolidariser du rapporteur. Il y regrette notamment « des différences politiques majeures et des différences de méthode fondamentales avec le rapporteur ». Il formule même 40 propositions, qui expriment parfois une orientation différente des 69 recommandations retenues par le rapporteur. Le rapport permet ainsi de rendre compte de la pluralité des analyses qui se sont exprimées au sein de la commission, en particulier lorsque des divergences apparaissent entre le président et le rapporteur.

Beaucoup de bruit pour rien ? Des effets juridiquement limités

Les rapports des commissions d'enquête n'ont pas de portée normative. Il appartient donc aux parlementaires d'en reprendre les préconisations dans des

propositions de loi ou de convaincre le Gouvernement de les porter. Certaines commissions ont d'ailleurs débouché sur des réformes législatives majeures, à l'image de la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau.

Trois semaines après la publication du rapport de la commission d'enquête, adopté à une voix près, Charles Alloncle a déposé une proposition de loi visant à prévenir les conflits d'intérêts dans les sociétés nationales de programme, traduisant ainsi l'une des recommandations formulées par la commission.

Celle-ci prévoit de confier à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique le contrôle des transferts de responsables de l'audiovisuel public vers des sociétés de production. Inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale lors de la niche parlementaire du groupe UDR le 25 juin, elle semble toutefois avoir peu de chances d'aboutir à court terme, dans un contexte marqué par les prochaines échéances électorales. De même, la réforme de l'audiovisuel public, envisagée par le Gouvernement, apparaît aujourd'hui à l'arrêt.

L'impact de la commission est donc avant tout politique. Devenues des outils médiatiques

puissants, les commissions d'enquête contribuent à alimenter le débat public. Celle consacrée à l'audiovisuel public a ainsi fait l'objet d'une importante couverture médiatique, avec plus de 2 500 articles publiés au cours de ses six mois de travaux. Les difficultés qu'il met en lumière pourraient nourrir les débats sur l'avenir de l'audiovisuel public, notamment dans la perspective des élections de 2027. Et ce d'autant que cette commission a conduit l'ensemble des forces politiques à se positionner sur le sujet. Si ses retombées législatives demeurent, à ce stade, limitées, ses effets sur le débat public, tout comme sur la perception des commissions d'enquête comme outils de contrôle parlementaire, sont en revanche bien réels.

1. Conseil constitutionnel, 26 février 2004, n°2004-493 DC

2. Mélody Mock-Gruet, Article 51-2 de la Constitution : clés et mécanismes des commissions d'enquête, *Le Trombinoscope*, 29/01/2026. Voir également Mélody Mock-Gruet, Hortense de Padirac, *Le Petit Guide du contrôle parlementaire*, L'Harmattan, 2023.

3. Assemblée nationale, Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public, tome I, 27 avril 2026.

4. Sur les seuls réseaux sociaux de La Chaîne parlementaire (LCP) : sur YouTube : 1 222 771 vues d'auditions en intégralité en direct ou en replay ; sur Facebook : 27,6 millions de vues ; sur Instagram : 21,5 millions de vues ; sur TikTok : 11,7 millions de vues.

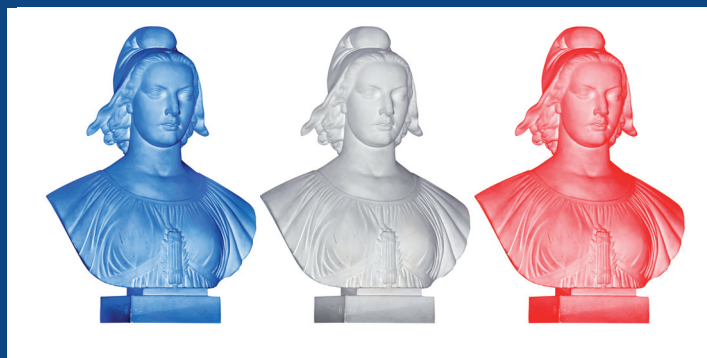


Hortense de Chabot-Tramecourt
Directrice des Affaires académiques de l'Institut Catholique de Paris, docteure en science politique



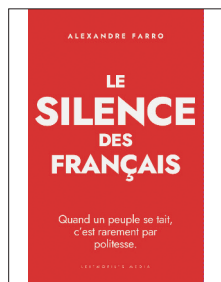
Camille Stoclin-Mille
Directrice de cabinet et responsable des relations institutionnelles au Conseil supérieur du notariat et chargée d'enseignement à l'école d'Affaires publiques de Sciences Po Paris

MISSTIONS NOVATIONS ET



Sommaire

- 51** Présidence de la République, Gouvernement
- 59** Parlement
- 60** Corps d'état, AAI, CESE
- 63** Collectivité d'Outre-Mer, conseils régionaux, conseils départementaux
- 64** Intercommunalité, Communes
- 66** Préfecture de police, préfetures
- 71** Santé
- 72** Associations professionnelles
- 73** Affaires publiques
- 74** Autres mouvements

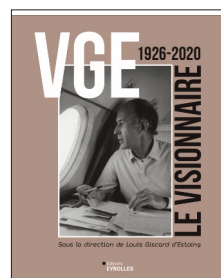


Alexandre FARRO.
« Le silence des Français.
Pour rebâtir la confiance ».
Leitmotif's Media

Et si le silence de la France, c'était aussi le vôtre ? Vous avez voté, espéré, attendu. Puis un jour, vous avez moins voté. Moins espéré. Vous vous êtes dit : à quoi bon ? et vous vous êtes tu. Vous n'êtes pas seul. Vous êtes la moitié du pays. Et c'est là que tout se noue : chaque silence en nourrit un autre. Moins on vous écoute, moins vous parlez. Moins vous parlez, moins on vous écoute. Le pays s'enfoncé dans un silence qui se renforce lui-même — le vôtre fait grandir celui des autres, et le leur étouffe

le vôtre. Ce livre est allé écouter ce que personne n'entend plus. Sarah, caissière qui termine le mois à découvert. Marc, agriculteur debout avant le jour pour un pays qui l'oublie. Douze visages, et peut-être, quelque part, le vôtre.

Sans accuser personne, sans choisir de camp, il nomme ce qui nous a séparés et trace trois chemins pour rompre la spirale, avant qu'elle ne précède la rupture. Ce silence, c'est déjà le vôtre. Et il ne s'arrêtera que si vous décidez de le briser. ●



Louis GISCARD d'ESTAING (ss dir.).
« VGE, le visionnaire ».
Éditions Eyrolles

En juin 1974, Valéry Giscard d'Estaing entre à l'Élysée après une campagne audacieuse. Polytechnicien, ancien ministre des Finances de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou, il devient, à 48 ans, le plus jeune président de la Ve République française. Son élection incarne une « ère nouvelle de la politique française ». Son septennat est jalonné de réformes marquantes : abaissement

de la majorité à 18 ans, légalisation de l'interruption volontaire de grossesse portée par Simone Veil, réforme du divorce, fin de la tutelle de l'ORTF. Il cherche à rapprocher le pouvoir des Français.

Cette capacité visionnaire, VGE l'a déployée tout au long de sa vie, oeuvrant à la modernisation du pays depuis ses premières responsabilités gouvernementales jusqu'à sa fonction présidentielle - et même au-delà, d'abord pour l'avenir de sa région, l'Auvergne, et puis surtout pour celui de l'Europe. C'est cette vision qui l'a conduit à vouloir mener le changement.

À l'occasion du centenaire de sa naissance, cet ouvrage couvre à travers les écrits de 53 éminents contributeurs toutes les facettes du parcours exceptionnel de VGE. Il permet de mieux mesurer l'ampleur de ses actions et son empreinte sur la France, l'Europe et le monde d'aujourd'hui, du programme électro-nucléaire à l'euro et au G7. ●

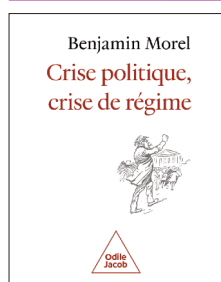


Stéphane LAYANI.
« Le Monde a faim. Nourrir les peuples,
valoriser les producteurs,
préserver la planète ».
Le Cherche Midi

La faim n'est pas une fatalité. À condition de revoir nos logiques agricoles, d'ajuster nos pratiques alimentaires et de généraliser un système de distribution qui favorise la diversité et à la qualité des produits. La faim n'est pas une fatalité. C'est plutôt le signal d'un monde en déséquilibre où l'abondance côtoie la privation, où la géopolitique transforme les céréales en instruments de pouvoir. Pourtant, au cœur de cette réalité complexe, il existe des solutions, des pistes, des espoirs... À travers son expérience unique à la tête de Rungis, le plus grand marché de produits frais au monde, Stéphane Layani nous emmène dans les coulisses des enjeux alimentaires : famines oubliées,

dérèglements climatiques, engrenages administratifs, agrobusiness... Un panorama lucide, mais jamais résigné.

Fort d'un regard engagé, l'auteur propose des alternatives concrètes et viables : agroécologie, relocalisation des productions, circuits courts, souveraineté alimentaire, multiplication planétaire des marchés de gros... Autant de leviers destinés à réinventer l'agriculture et la distribution pour les rendre capables de nourrir sans détruire, de produire sans gaspiller, de conjuguer performance et respect de la planète. ●



Benjamin MOREL.
« Crise politique, crise de régime ».
Odile Jacob

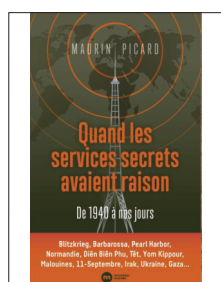
La Ve République repose sur un fait simple : celui qui détient la majorité détient le pouvoir. Or cette majorité est devenue introuvable. Le pouvoir a quitté l'Élysée, n'est pas à l'Assemblée et ne réside plus au gouvernement.

L'objectif de ce livre est de comprendre comment un régime, qui a longtemps fonctionné sur l'évidence majoritaire, devient instable quand celle-ci disparaît.

Benjamin Morel commence par examiner les raisons pour lesquelles nous sommes passés d'une bipolarisation stable à une tripolarisation dysfonctionnelle. Il analyse ensuite les effets de cette évolution sur le régime politique : la tentation d'étendre les compétences du chef de l'État en surinterprétant la Constitution, la multiplication des expédients pour gouverner malgré tout (maintien d'un gouvernement démissionnaire, ordonnances...), autant de précédents dont l'accumulation rend possible une dérive illibérale.

À chaque étape, Benjamin Morel indique les voies pour sortir de l'impasse... et marcher sur une ligne de crête : entre ingouvernabilité

et autoritarisme rampant. ●



Maurin PICARD.
« Quand les services secrets avaient
raison. De 1940 à nos jours ».
Nouveau Monde Éditions

La ruée des panzers aurait-elle pu être enrayée en 1940 ? Staline connaissait-il les plans d'invasion nazis de l'URSS en 1941 ? Le raid japonais sur Pearl Harbor se préparait-il réellement dans le plus grand secret ? L'irruption des troupes communistes chinoises en Corée en 1950 n'était-elle pas prévisible ? Les plans du Viêt-Minh à Dien Bien Phu en 1954 avaient-ils été éventés par le renseignement français ? Plus récemment, l'émergence du groupe « État islamique » en Irak, l'invasion de l'Ukraine ou l'attaque du Hamas contre Israël auraient-elles pu être contrecarrées ?

Depuis 1940, si les attaques foudroyantes frappent l'opinion publique de stupeur, espions, militaires et diplomates en ont toujours relevé les signes avant-coureurs et ont tenté d'alerter leurs supérieurs. Le plus souvent en vain. L'aveuglement des dirigeants, les préjugés idéologiques, la sous-estimation de l'adversaire ou le déni du retour de la guerre ont joué un rôle déterminant dans le succès des assaillants. En nous plongeant au cœur de dix-huit surprises stratégiques, de la Blitzkrieg à Gaza, Maurin Picard tisse un fil conducteur : lorsque les élites civiles et militaires refusent d'écouter leurs services de renseignement, le pire se produit. ●

UNE VISION POUR LA FRANCE

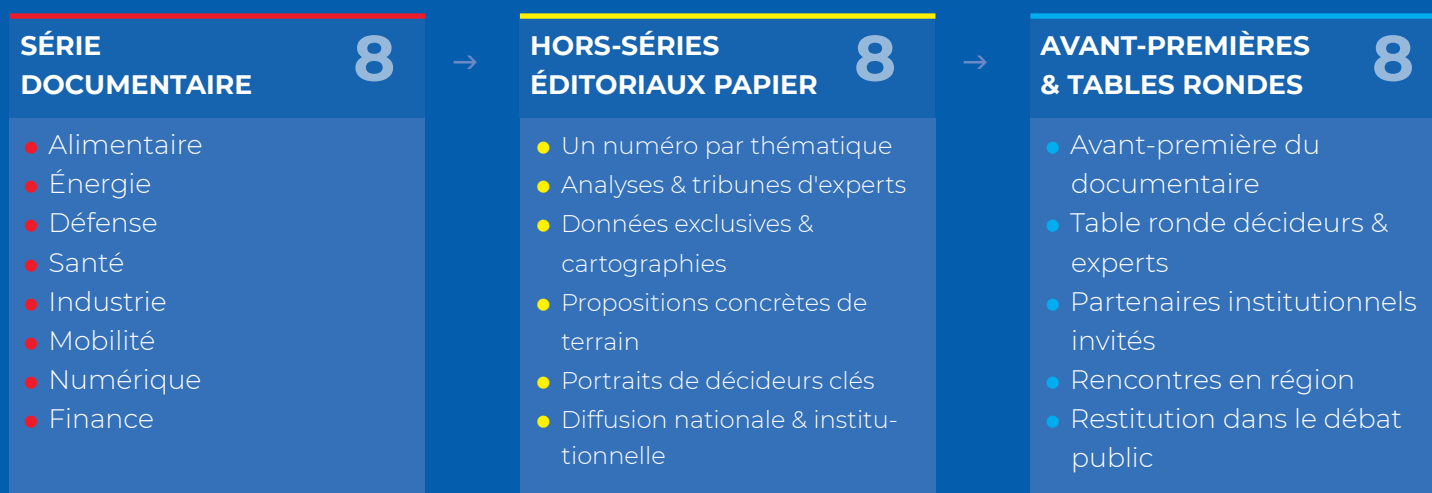
Reprendre la main

La France entre dans une **séquence historique décisive**.
Jamais les tensions n'ont été aussi fortes.
Jamais notre avenir n'a paru aussi incertain.

*Le problème n'est pas l'absence de solutions.
C'est l'absence d'un récit.*

Avec **Une Vision pour la France**, Le Trombinoscope ouvre un espace inédit de réflexion et de projection autour des **grandes souverainetés** qui structureront l'avenir du pays : **alimentaire, énergie, défense, santé, industrie, mobilité, numérique, finance**.

LE DISPOSITIF



→ Un cycle complet de **8 triptyques** - documentaire · hors-série · événement - pour remettre du **temps long** dans le débat public.

- Parce qu'un pays n'avance jamais seulement par la gestion .
- Il avance quand il retrouve une **vision** .

Rejoignez le projet !

afarro@trombinoscope.com

LE TROMBINOSCOPE

*Avec une flotte de tramways
centenaires à opérer, maintenir
et commercialiser, le groupe RATP
mobilise toute son expertise industrielle.*

**À Hong Kong,
on fait tout
de A à Z.**

RATP DEV AVEC



香港電車
HK TRAMWAYS
EST. 1904

GROUPE
RATP